

Le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

SAMEDI 19 NOVEMBRE 1977 - N° 560

Commission paritaire N° 56 942 - Tél : 636.73.76. 1,70 F

MESURES STOLERU MESURES SCÉLERATES TOUS A LA MANIFESTATION

Samedi 14 h

Répression policière, tracasseries administratives, expulsions de plus en plus nombreuses, attentats racistes dont les auteurs ne sont jamais retrouvés : voilà la politique de la bourgeoisie française contre les travailleurs immigrés. Depuis des années, elle les parque dans les foyers-prisons, dans les logements taudis. Tous les jours, elle en enferme des centaines dans les prisons clandestines, comme celle d'Arenc à Marseille, avant de les expulser. Face à cette répression, à ces brigades permanentes, les travailleurs immigrés sont massivement entrés en lutte, dans les foyers Sonacotra. Dans les entreprises, malgré toutes les intimidations, ils se battent, aux côtés des travailleurs français, comme les nettoyeurs du métro, les éboueurs, Renault...

Aujourd'hui, à un moment où la crise s'aggrave, où le chômage bat tous les records, le gouvernement français a pris des mesures scélérates contre les travailleurs immigrés, afin de les faire passer pour les responsables du chômage, pour diviser la classe ouvrière de notre pays. Mensonge ! Un rapport officiel montre clairement que sur 150 000 départs de travailleurs immigrés, à peine 13 000 emplois sont créés.

Non, ce ne sont pas les travailleurs immigrés qui sont responsables du chômage, mais vous, messieurs du gouvernement et du patronat !

Les mesures Stoléro, cela veut dire l'arrêt de l'immigration familiale, l'extension du «million» aux immigrés ayant travaillé au moins cinq ans en France, l'arrêt de toute délivrance de carte de séjour et de travail. Cela veut dire que les travailleurs immigrés ne pourront plus faire venir leur famille, qu'ils vont être soumis à des pressions de toutes sortes, pour prendre le million et partir, que tous ceux qui arrivent au terme de la validité de leurs papiers risqueront l'expulsion.

Partout, dans les quartiers, dans les foyers, dans les entreprises, la mobilisation contre ces mesures scélérates grandit. Nous ne nous laisserons pas diviser, travailleurs français et immigrés. La crise, ce ne sont pas les travailleurs qui doivent la payer, mais ses responsables, la bourgeoisie. En manifestant samedi, nous exigerons l'abolition des mesures ignobles de Stoléro. Nous dirons : «Non au million, non à la division ! Des papiers, et du travail pour tous !» Nous affirmerons avec force : «Français, immigrés, une seule classe ouvrière !»

Lire notre enquête sur les mesures Stoléro en page 12



C'était le 24 avril 1976, 15 000 dans la rue contre les expulsions.

Klaus Croissant livré aux geôliers de Stammheim DEFENDONS LES LIBERTES DEMOCRATIQUES Manifestation Vendredi 18 h 30 à République

A l'appel de 70 personnalités, soutenu par le PCRml, l'OCT, le PSU, la LCR,

Chaque heure, de nouvelles personnalités signent l'appel à la manifestation de protestation de vendredi soir. Giscard s'est permis de rendre ce service à Schmidt parce qu'il était convaincu que «l'opinion» était indifférente ou tout au moins suffisamment conditionnée par la campagne. Il a commis là une lourde erreur.

Les sociaux-démocrates allemands, eux, ont franchement exprimé leur satisfaction. On savait que K. Croissant, d'après la convention franco-allemande, ne pouvait être jugé en Allemagne que pour le motif pour lequel il a

contacté ses militants de Strasbourg pour que ceux-ci aillent manifester à 1 h 30 du matin sur le Pont de Kehl qui franchit le Rhin à Strasbourg.

Ceux-ci auront attendu en vain car le fourgon cellulaire était à ce moment-là à l'aéroport strasbourgeois d'Entzheim où un hélicoptère jaguar de la Bundeswehr est venu chercher le prisonnier pour le conduire directement dans la sinistre prison de Stammheim.

Plusieurs avocats sont formels : le gouvernement connaissait la décision de la chambre d'accusation, avant que celle-ci soit rendue publique et avait pris toutes

les C.C.A., l'UTCL, l'E.E., le Comité pour la libération de Klaus Croissant.

été extradé : «mise à la disposition d'une association de malfaiteurs, d'un système de communication», on apprend maintenant que le gouvernement allemand pourrait demander une nouvelle extradition en la justifiant par d'autres motifs... Par ailleurs, on apprend que le juge, ancien nazi, qui s'occupe du dossier, a permis d'en faire «un cas exemplaire».

Une quinzaine d'organisations tenaient une conférence de presse jeudi matin dans les locaux de la Ligue des Droits de l'Homme. A cette occasion, la Ligue des Droits de l'Homme a annoncé que dans la nuit de mercredi, elle avait

les dispositions pour que l'extradition soit rondement menée ; pendant le match France-Bulgarie.

Jeudi, les réactions se sont multipliées. Partout en France se sont, ou vont, se dérouler des manifestations de protestation. Nous manifesterons parce que nous ne pouvons admettre la collaboration des polices européennes contre les opposants qui les gênent.

Nous manifesterons contre les graves atteintes aux libertés démocratiques dans notre pays qui préparent le terrain pour une répression à large échelle contre les mouvements populaires.

Contre la rencontre Sadate-Begin

GREVE GÉNÉRALE A BEYROUTH ET EN CISJORDANIE

Le département d'État américain vient de prêter au gouvernement sioniste sa Cadillac blindée pour recevoir Sadate qui parlera dimanche devant la Knesset, si sa visite manigancée avec les autorités sionistes se réalise. Au fur et à mesure que cette éventualité se rapproche, les prises de position hostiles de la part de la Résistance Palestinienne et des peuples arabes, se multiplient.

Au sujet de la décision de Sadate, Abou Saleh, du Comité central du Fath déclare : «Cette initiative constitue un flagrant défi à la volonté arabe populaire et officielle, particulièrement à celle du peuple égyptien, qui est resté et restera à la tête du combat arabe contre les ennemis de la nation arabe.» A Beyrouth, où les étudiants sont en grève depuis mercredi et où un appel à la grève générale est lancé par la gauche libanaise, Yasser Arafat a déclaré : «Il n'existe pas actuellement une possibilité de parvenir à un règlement, car ce qui est proposé, c'est la reddition et non la paix». En Palestine occupée, la population palestinienne, hostile à la reconnaissance d'Israël est unanime à condamner la rencontre de Sadate avec les tenants du sionisme, et rejette par avance toute éventualité de paix séparée avec eux. Car c'est bien cette menace, menace de division profonde du monde arabe, qui est un arrière-fond des entretiens que Begin souhaite «substantiels».

A Damas, les autorités syriennes se rangent aujourd'hui aux côtés de ceux qui condamnent l'initiative de Sadate, en affirmant : «Cette visite nuit à la lutte nationale arabe et aux immenses sacrifices consentis jusqu'à présent».

«Elle vise à faire éclater la solidarité du monde arabe en accordant à l'ennemi sioniste plus d'acquis qu'il n'a espéré en obtenir au cours des trente dernières années». Au Caire, c'est le ministre des Affaires étrangères lui-même, Ismaïl Fahmy, pourtant artisan de la politique étrangère de l'Égypte, depuis cinq ans, qui a démissionné, estimant qu'il ne pouvait plus «partager la responsabilité dans les conditions actuelles».

Conférence de presse du syndicat général CGT des personnels des Affaires Sociales et du syndicat CFDT des Services Extérieurs du Travail et de l'Emploi

BEULLAC VEUT METTRE LES INSPECTEURS DU TRAVAIL AU PAS

Quand la CFT intervient...

Madame Reverdy Christiane est inspecteur du Travail depuis plusieurs années dans la 7ème section de Seine Saint Denis à Aulnay sous Bois.

A ce titre elle est chargée du contrôle des Etablissements CITROEN.

Le 20 septembre 1977, après une enquête très approfondie, et sur la base d'un rapport circonstancié, Madame Reverdy refuse le licenciement d'un ouvrier protégé (délégué syndical CGT): Monsieur Dimitras.

Le 23 septembre 1977, Madame Reverdy a reçu d'agents de maîtrise de toutes les usines CITROEN 283 télégrammes comportant des affirmations diffamatoires, injurieuses, voire, pour certaines, menaçantes.

Exemples :

« Les agents de maîtrises de Nanterre sont scandalisés de votre attitude incohérente et irresponsable vis-à-vis de la réintégration de Dimitras. »

Décision aberrante.

BOUQUET CITROEN ASNIERE

« Décision arbitraire prise par vous, ordonnant la réintégration turc Dimitras ignoble et scandaleuse résultat sécurité agent de maîtrise plus compromise. »

ANONYME

Madame Reverdy rend compte immédiatement de cette situation au Directeur Départemental de Seine Saint Denis, lequel informe le Directeur Régional et le Ministère (...)

Le 24 octobre 1977, après une visite aux Etablissements CITROEN, Madame Reverdy est interpellée par quatre agents de maîtrise, elle en connaît trois, le quatrième refuse de décliner son identité. Madame Reverdy leur propose de les recevoir dans son bureau, ils refusent et vont jusqu'à lui demander ce qu'elle ferait si elle était frappée.

Le 26 octobre 1977. Un incident a lieu dans les bureaux de la section d'inspection : Madame Reverdy arrivant à son bureau à 7h 25 constate que deux robinets de gaz sont ouverts. Le Directeur Départemental fait enregistrer une déposition sur l'incident au Commissariat d'Aulnay sous Bois.

Le 10 novembre 1977, Madame Reverdy va subir une inspection générale, on va essayer de trouver ce qui pourrait étayer les accusations de la CFT. Ce n'est pas la CFT qui est mise en accusation, mais l'inspectrice!

Le 10 novembre 1977. Une nouvelle série de télégrammes est envoyée à Christiane Reverdy.

Il ne saurait être question dans cette affaire de réactions spontanées de la maîtrise de CITROEN. Il y a manifestement intervention d'une organisation avec de gros moyens.

Il s'agit évidemment de la CFT :

- Les délégués CFT avaient voté pour le licenciement de Monsieur Dimitras.

Par la voix de Monsieur Nicolas, la CFT fait une déclaration au Comité d'entreprise pour condamner la position de l'inspection du travail, la déclaration est votée à l'unanimité.

Certains signataires des télégrammes sont bien connus pour leur appartenance à la CFT, on retrouve certains noms dans le livre de Marcel CAILLE, « Les truants du patronat », on retrouve également un agent dont nous savons qu'il a fait le coup de poing avec Claude LECOMTE, l'assassin de Pierre MAITRE à Reims.

La direction de Citroën ne peut être tenue en dehors de cette affaire.

La notification du refus de l'Inspection du Travail est parvenue au mieux le 20 septembre 1977 à la Direction. Entre le 20 et le 23 il n'y a eu aucune réunion officielle permettant à la Direction d'informer les organisations syndicales. Le 23 cependant, l'information est connue dans toutes les usines Citroën de France.

La réaction des agents de maîtrise a lieu partout sous la même forme, l'envoi de télégrammes, le même jour, aux mêmes heures. Il faut ajouter que ces télégrammes ont été expédiés pendant les heures de travail, ce qui signifie que les auteurs ont bénéficié de facilités particulières, soit des autorisations d'absence pour aller à la poste, soit même l'autorisation de se servir du téléphone de l'usine.

Toutes ces coïncidences et l'attitude du Ministère, font craindre pour l'intégrité physique de Mme Reverdy.

● Jeudi, le syndicat général CGT des personnels des Affaires sociales et le syndicat CFDT des Services extérieurs du Travail et de l'Emploi tenaient une conférence de presse, sur l'escalade de la répression contre des inspecteurs du travail qui veulent défendre les travailleurs contre les exactions des patrons et leur non respect des lois. Ils ont donné un nombre impressionnant d'exemples de répression, indiquant que de plus en plus le ministre du Travail se donne les moyens de contrôler les inspecteurs dès avant leur recrutement. Il nous semble important de dénoncer avec eux ces faits graves. En effet, l'État bourgeois

s'imaginait avoir là un corps docile, or, il s'avère que qu'un nombre croissant d'inspecteurs, n'accepte pas aujourd'hui de voir remettre en cause les quelques possibilités qu'ils ont de refuser les licenciements, d'exiger les mesures de sécurité, d'hygiène pour les travailleurs. Nous publions des extraits de cette conférence de presse.

Les deux syndicats ont particulièrement mis l'accent sur les poursuites engagées contre deux inspecteurs du travail, Roger Montcharmont et Antoine Bard. Ils feront grève, avant la fin du mois, pour exiger la levée de ces poursuites.

2 inspecteurs poursuivis

ROGER MONTCHARMONT (NICE)

18 février 1977 : rapport du directeur départemental au ministre sur l'activité de Roger Montcharmont. Il est notamment reproché à cet inspecteur du travail :

- de se faire accompagner dans les visites par les délégués du personnel.
- d'avoir refusé un licenciement pour fin de chantier dans l'entreprise Campénon-Bernard.
- d'avoir été l'objet de plainte de la Chambre syndicale de la Métallurgie.

11 mars 1977 : rapport du directeur régional au ministre. Il est reproché à

Roger Montcharmont d'orienter son activité en fonction des réclamations des organisations syndicales (notamment en matière de droit syndical).

18 avril 1977 : le directeur régional décharge Montcharmont des tâches confiées dans le domaine des relations professionnelles.

3 mai 1977 : enquête de l'inspecteur général Camy. Il entend Roger Montcharmont pendant plus de 3 heures mais refuse un procès verbal de l'entretien. Fait état de documents patronaux mais n'a mené aucune enquête extérieure.

25 mai 1977 : lettre du

Directeur régional considéré comme une indiscipline le fait d'avoir transmis directement des procès-verbaux.

16 septembre 1977 : lettre du Directeur de l'Administration générale du personnel et du budget informant Roger Montcharmont de la décision d'engager à son encontre une procédure disciplinaire.

Ce qui est en jeu : empêcher un fonctionnaire de faire appliquer un droit protecteur des salariés, prononcer un véritable interdit professionnel contre un collègue en raison de ses appartenances politiques et syndicales.

ANTOINE BARD INSPECTEUR DU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-SEINE

25 mai 1976 : demande de licenciement déposée par la SNECMA de Suresnes à l'encontre de M. Cailloux représentant syndical CGT au Comité d'établissement.

4 juin 1976 : décision de refus de licenciement de l'inspecteur du travail (A. Bard).

9 juillet 1976 : recours hiérarchique de la SNECMA au ministre du Travail contre la décision de l'inspecteur.

9 novembre 1976 : décision du ministre autorisant le licenciement en cassant celle de l'inspecteur.

Fin 1976 : recours en annulation de cette dernière décision par le Comité d'établissement de la SNECMA de Suresnes devant le Tribunal administratif de Paris.

24 mars 1977 : demande de renseignements adressée à l'inspecteur par le Comité d'établissement et concernant les motifs de son refus.

25 mars 1977 : réponse de l'inspecteur.

N'est-il pas logique de répondre à une lettre quand on est interrogé ?

Pour nous qui refusons que quiconque soit un simple pion que l'on manipule à loisir, la réponse est claire : oui, c'est logique. Il faut le faire. Or brusquement, sans rien ne l'ait annoncé de quelque manière que ce soit, le Ministre du Travail déclenche une procédure disciplinaire à l'encontre d'Antoine Bard pour « manquement grave à l'obligation de réserve et de discrétion qui... selon lui, « s'imposait en la circonstance ».

Les faits sont clairs : on utilise l'obligation de réserve pour imposer le silence : cette obligation sert de fait à couvrir des actes ou des déclarations que l'on veut tenir cachés. L'obligation de réserve est en fait une obligation de silence que l'on voudrait nous imposer. Ne rien dire, ne rien voir, tout laisser faire. Comme ce serait pratique.

C'est d'abord parce qu'il y a eu refus de licenciement que Antoine Bard est menacé.

Une répression accrue

Il ne s'agit pas de cas isolés de bavures. En effet, d'autres exemples existent dans le fonctionnement même de nos services.

LE CONTROLE DE L'APPLICATION DES TEXTES

Le préfet de l'Isère demande des sanctions au Ministre du travail à l'encontre de A. Martin, contrôleur du travail parce qu'il effectuait des contrôles habituels dans les boulangeries qui déplairaient aux syndicats patronaux.

Le préfet de Poitiers a allongé de son propre chef des délais accordés par l'inspecteur du Travail pour réaliser des travaux d'hygiène et sécurité dans les abattoirs de la ville de M. Abelin.

Henri Stephan, contrôleur stagiaire du travail à Lyon est licencié. On lui reproche un manque de loyauté envers la hiérarchie, c'est à dire entre autres choses d'avoir dressé un procès verbal à un employeur.

Le Ministre du travail participe activement à la remise en cause de la règle du repos du dimanche pour les salariés. Ainsi, il laisse (comme à Poitiers dans l'Oise) prendre en son nom des arrêtés préfectoraux qui permettent de faire travailler des salariés le dimanche. Son propre chef de cabinet, M. Camous s'est illustré dans la Loire et la Loire-Atlan-

tique en accordant généreusement de telles dérogations.

POURSUITES ET SANCTIONS DES INFRACTIONS CONSTATÉES

Les directeurs régionaux s'arrogent illégalement le droit de juger de l'opportunité des procès verbaux, de ne pas transmettre les procès-verbaux à la justice. C'est le cas notamment de M. Garnier (Provence Côte d'Azur) et Bois (Ile de France).

Il a fallu attendre plusieurs mois pour que les procès verbaux relevés contre des grandes entreprises (Framatome, UAP, etc...) soient transmis au Procureur de la République.

Depuis des années 2/3 des condamnations sont prononcées en dessous des minima prévus par les textes. Rien n'est prévu au Ministère du Travail pour faire appel des décisions de justice. Cette absence de réaction du Ministère du Travail enlève une bonne partie du caractère dissuasif des sanctions.

L'APPLICATION DU DROIT SYNDICAL

Il a fallu attendre le grand mouvement de mai 68 pour qu'enfin la section syndicale ait une existence légale dans les entreprises.

L'expérience montre que les questions d'hygiène et sécurité, de condition et de durée du travail etc... avancent beaucoup plus vite lorsqu'il existe une section syndicale active dans l'entreprise.

Le Ministre du travail ne fait rien, ne donne aucune consigne à ses services, pour s'assurer de l'application du droit syndical dans les entreprises. Mieux, la Jurisprudence pénale est le fait des organisations syndicales par voie de citation directe et non celui du Ministère du travail.

De nombreux licenciements de militants CGT et CFDT, refusés par l'inspecteur du Travail, ont été autorisés par le Ministre.

M. Beullac continue à ignorer superbement les activités de la CFT dans les entreprises telles Citroën, Simca-Chrysler, Peugeot, etc...

LE CONTRÔLE DE L'EMPLOI

On ne compte plus les déclarations de M. Beullac, reprenant les arguments du CNPF selon lesquels il faut « dégraisser » les effectifs des entreprises.

Lorsque des inspecteurs du travail refusent un licenciement qui concerne une entreprise importante, celui-ci est accordé par le Ministre.

Après 40 jours de grève à Pellet (Nanterre)

REPRISE VICTORIEUSE

De notre correspondant à NANTERRE

● Les travailleurs de Pellet, à Nanterre, après 40 jours de grève ont décidé la reprise du travail. Le mouvement qu'ils ont mené a permis la satisfaction quasi totale des revendications très nombreuses. Le combat va continuer pour la réintégration définitive de trois ouvriers licenciés par la direction. La façon

dont les 40 travailleurs ont conduit le mouvement à différentes étapes, la façon dont ils ont su faire face et résoudre de nombreuses difficultés, est à maints égards, d'un grand intérêt. Notre correspondant à Nanterre tire un premier bilan de cette grève.

«ON AURAIT PAS CRU QUE CELA DURERAIT SI LONGTEMPS»

Depuis 40 jours, les travailleurs de l'usine Pellet, autour de leur section CFDT, étaient en lutte. Dans cette usine où l'on fabrique des jantes de vélos pour de grosses entreprises comme Peugeot, Motobécane, Manufrance et même pour l'exportation (USA, Japon...) la grève éclatait le 6 octobre.

Petite usine en pleine expansion, Pellet comptait 3 ouvriers il y a dix ans, 20 ouvriers il y a un an et aujourd'hui 40. Si les profits augmentaient, ce n'était pas le cas des salaires qui plafonnaient entre 2 000 francs et 2 300 francs par mois. Un gréviste témoigne à propos de la grève : « Quarante jours, tu sais, c'est long, on n'aurait pas cru que ça durerait si longtemps. Surtout que c'était notre première grève. On était mal payé ; en plus, l'ouvrier n'était pas respecté, tu n'avais pas le droit de parler sur la chaîne ; rien qu'en regardant les gars, le chef faisait une pression incroyable : tu allais boire un coup, tu te faisais engueuler, tu allais aux WC, le chef se plantait au milieu de l'atelier et te suivait des yeux, cela devenait intolérable, une vraie dictature ; moi ce qui m'a déterminé à la grève, c'est surtout ça... »

UN PATRON DE CHOC

Petit patron de gauche, le patron de Pellet n'a jamais cherché réellement à négocier, son seul objectif depuis le début était de briser la grève. Au départ, les discours démagogiques ne manquaient pas : « Vous vous trompez d'ennemi, nous sommes tous dans la même galère avec le plan Barre. L'ennemi, ce sont les monopoles, d'ailleurs dans mon usine personne n'est exploité ! » La réponse des travailleurs à ce discours ne se faisait pas attendre : le 10 octobre, l'occupation avec piquet de grève était décidée.

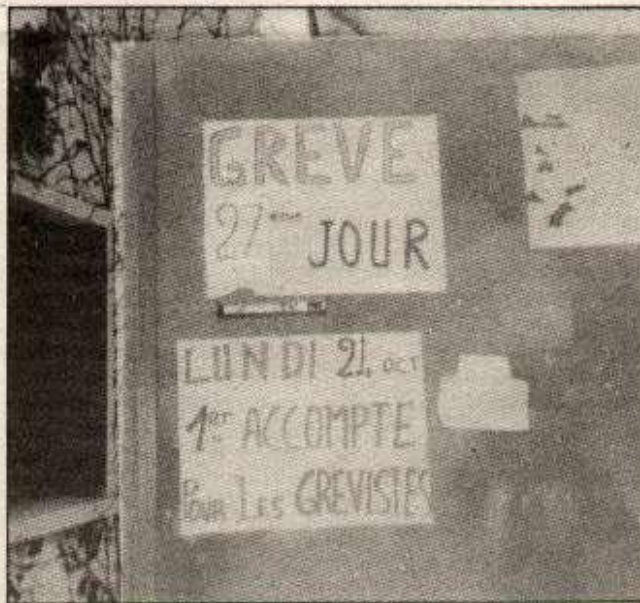
Manipulant les sept non grévistes encadrés par les chefs, le patron les envoyait tous les jours devant la porte pour organiser des provocations et désignait 17 travailleurs devant la justice, puis envoyait trois lettres de licenciements... Aussitôt les grévistes assignaient le patron en référé et signaient tous individuellement une lettre dans laquelle ils déclaraient qu'ils participeraient tous à tour de rôle, au piquet et qu'il s'agissait d'une décision collective.

Le 2 novembre après

plusieurs reports, le tribunal des référés annonçait sa décision : incompétence pour les trois licenciements et expulsion des grévistes. Le patron pensait briser la combativité des travailleurs ; pourtant immédiatement après l'intervention des flics, ils tenaient une assemblée générale et votaient la poursuite de la grève. De nombreuses questions apparaissaient chez les travailleurs : « Comment se fait-il que le patron tienne si longtemps ? Comment se fait-il que Peugeot n'est pas complètement écoulé son stock ? Le patron n'a-t-il pas reçu des assurances des autres patrons ? »

LA RÉFLEXION DES TRAVAILLEURS S'APPROFONDI

Partout à Nanterre, la solidarité autour de Pellet s'est organisée : on n'avait jamais vu un tel soutien



C'était pendant la grève...

financier et une telle volonté de débattre avec les grévistes de Pellet. Spontanément, la section CGT de l'usine proche, Sandvik apporte 1 400 francs de collectes et un peu partout, les travailleurs rencontrent un soutien important. Cette solidarité dépasse largement le cadre de la localité puisqu'à Renault, Dassault même, un puissant soutien financier est apporté. De nombreuses délégations viennent s'entretenir avec les grévistes : on sent là, la marque d'un soutien nouveau, d'une réflexion des travailleurs confrontés à la crise. Dans le même temps, les travailleurs de Pellet sont à l'initiative d'une rencontre avec ceux de deux autres entreprises en grève à Nanterre (Iglu et Mottaz) : un débat fructueux s'instaure et des initiatives communes sont prises (appel commun, collectes partagées entre les trois entreprises...).

Ainsi comme le souligne un tract du PCR ml : « Une nouvelle idée se fait jour : aujourd'hui, il faut se serrer les coudes une nouvelle idée. grandit à Nanterre : il ne faudra compter que sur nous mêmes, que sur nos luttes ».

LEUR ATTITUDE D'AUJOURD'HUI PRÉSAGE CELLE DE DEMAIN

La section de Nanterre du PCF a tenu bon jusqu'au bout dans son silence. Il aura fallu 21 jours pour que le journal local *L'Veuil* cite seulement cette lutte et 38 jours pour que *l'Humanité* en parle en quatre lignes ! Par derrière, les ragots faisaient leur chemin : « C'est une grève manipulée par les gauchistes ». Ainsi le PCF cherchait à justifier son refus d'organiser le moindre soutien, parce qu'il ne le contrôlait pas. Combien

était contraire à l'attitude des militants du PCF, celle des syndicalistes CGT qui, à Sandvik, spontanément, sont venus apporter leur soutien, celle des syndicalistes CGT, répondaient aux collectes ou encore cette militante du PCF disant : « Je ne comprend pas leur attitude. Des travailleurs en lutte, on doit les soutenir, surtout en ce moment ».

Ainsi le fameux « développons l'action » qu'avait lancé Georges Marchais au rassemblement du 4 octobre à Nanterre apparaissait pour ce qu'il était : non pas un véritable soutien aux luttes mais une activité débordante pour faire pression sur le PS. Le jour même de l'expulsion des grévistes de Pellet, les militants de la section du PCF qui brillaient par leur absence étaient à la même heure devant l'ANPE en train de distribuer des tracts pour dénoncer le PS.

UNE VICTOIRE MAIS LA LUTTE CONTINUE

C'est vrai, c'est une victoire : le patron a été obligé de s'engager à accorder 0 F 40 au 1^{er} octobre 77, 0 F 40 au 1^{er} janvier 78, 0 F 35 au 1^{er} avril 78, et 0 F 35 au 1^{er} juin 78, en plus du rattrapage de la hausse des prix. En outre tous les OS 1 passent OS 2. Tout cela fait de septembre 77 à juin 78, une augmentation nette d'environ 340 F par mois pour les femmes encore OS 1 et 240 F pour les hommes.

Le patron s'est engagé dans l'accord d'accorder le 13^e mois à partir de 78 et il est garanti juridiquement et non assimilable à une prime de fin d'année. La 5^e semaine est acceptée sans solde mais sans aucune récupération, sans perte de prime d'assiduité. D'autre part, le patron a cédé sur les revendications concernant les conditions de travail comme celles sur la fourniture de produit pour les mains, la fourniture de blouses et vêtements dès l'embauche, un quart d'heure pour les polisseurs midi et soir afin qu'ils puissent se changer. Une salle de réunion pour le personnel sera désormais à disposition.

Ces importantes concessions arrachées au patron et l'important soutien financier qui a permis d'indemniser une bonne partie des journées de grève, sont une victoire qui montrent qu'aujourd'hui il est possible de gagner dans les petites entreprises pour peu qu'on s'attache à construire un rapport de force suffisant.

Par contre, le patron de Pellet a refusé de céder sur les trois licenciements « On a gagné beaucoup, c'est grâce à la grève ; on reprend le travail car on ne peut pas continuer indéfiniment mais la lutte n'est pas terminée : aujourd'hui, il va falloir se battre pour la réintégration de nos trois camarades licenciés », disait un travailleur.

Alors que le plan Barre frappe durement les travailleurs aujourd'hui et que les partis de gauche se disputent sur le capitalisme qu'ils veulent mettre en place, la lutte des travailleurs de Pellet a montré à Nanterre que les travailleurs n'étaient pas décidés à s'en laisser compter, qu'ils étaient prêts à se battre et qu'aujourd'hui, plus que jamais, il fallait se donner les moyens d'avancer vers le front de tous les travailleurs contre la crise. Les travailleurs sauront tirer les leçons de cette grève.

5^e semaine de grève des égoutiers parisiens

LES OUVRIERS D'ETAT DE LA VILLETTE ARRÊTENT LE TRAVAIL

Il n'y a pas eu finalement de discussion, à l'assemblée générale de jeudi, sur le problème d'une éventuelle occupation des locaux de travail, le syndicat CGT laissant une fois de plus les travailleurs de chaque atelier décider eux-mêmes de la tactique à suivre. Cette décision est sans doute quelque peu regrettable : non pas qu'elle empêche forcément la possibilité d'une occupation totale ; il n'est pas certain d'ailleurs que ce soit là la décision la plus judicieuse à prendre : une occupation des principaux points stratégiques seulement, toute aussi efficace, permettrait en outre de se consacrer à d'autres tâches (popularisation, collecte) importantes. Il reste qu'une discussion sur la question de l'occupation en particulier et sur la tactique en général à mettre en œuvre désormais, en favorisant l'émergence et la confrontation de nombreux points de vues, ne pourrait que renforcer le mouvement et permettre de tracer un plan de bataille beaucoup plus précis et efficace.

Dans la situation actuelle c'est dans chaque atelier, que les travailleurs vont être amenés à prendre des décisions, mais sans qu'il y ait de coordination.

Deux éléments nouveaux sont intervenus jeudi : c'est d'une part, la décision des travailleurs

d'un atelier jusqu'ici absent du mouvement, de se mettre en grève (95 %). C'est d'autre part, la décision des travailleurs d'Etat de la Villette (chargés de l'entretien du matériel destiné entre autre au travail dans les égouts) de partir en grève à leur tour, en soutien, jusqu'à ce vendredi au minimum.

Le soutien financier commence parallèlement à prendre de l'ampleur : les surveillants des égouts viennent de décider de verser 250 francs chacun aux grévistes tandis que le syndicat CGT de l'hôpital d'Epainay sur Orge, vient de verser 1 000 francs. Le fruit de nombreuses autres collectes sont arrivés à la Bourse du travail.

Les égoutiers viennent d'autre part de remporter une petite victoire : après leur passage certes court à la télévision mercredi, c'est maintenant A 2 qui a accepté de filmer les égouts, « sans nous » notaient toute fois de nombreux égoutiers. Il reste que un tel reportage s'il passait à A 2 permettrait de faire connaître encore un peu mieux le mouvement.

Du côté de l'administration, qui n'a pu faire accepter ses miettes, ce sont maintenant les coups bas : Chirac vient d'interdire aux mairies de Paris, de verser désormais un quelconque « secours » aux égoutiers !

Achetez tous les jours
Le Quotidien du Peuple
dans le même kiosque

téléphonez
au
quotidien
636 73 76



Le Quotidien du Peuple
Adresse Postale BP 225 75 924 Paris Cédex 19
Crédit Lyonnais Agence ZU 470, compte N° 7713 J
Directeur de Publication : Y. Chevet
Imprimé par IPCC - Paris
Distribué par les NMPP
Commission Paritaire : 56 942

INFORMATIONS GENERALES

Après l'assassinat de Mustapha Baukhezzer

LE BRIGADIER
MARCHAUDON
INculpé D'HOMICIDE
VOLONTAIRE

Mais laissé en liberté

Le brigadier Marchaudon qui avait froidement abattu le jeune Mustapha Boukhezzer, le 23 août dernier, à Chatenay-Malabry, vient seulement d'être inculpé d'homicide volontaire par le doyen des juges d'instruction de Nanterre, M. Champenois. La reconstitution de l'assassinat du 23 août dernier est prévue dans la première quinzaine de décembre.

Le 23 août dernier, la police surprend une bande qui s'apprêtait à dévaliser un bureau de poste à Chatenay-Malabry. C'est la fuite. Les policiers prennent en chasse Boukhezzer et Ouallou qui fuient vers le bois de Verrières. Ouallou se débarrasse ostensiblement du simulacre d'arme qu'il détenait : un pistolet d'alarme. Ce qui ne gêne nullement le brigadier Mar-

chaudon, moniteur de tir et tireur d'élite. Il dégaine, vise et blesse le jeune Mustapha, qui tombe à terre. Marchaudon se dirige vers lui, et froidement, colle le canon de son revolver sur le dos du blessé. Un témoin raconte : «*Il a vidé son chargeur, cinq balles pour le finir*». Un autre : «*On avait l'impression que ça le défoulait, que ça lui faisait plaisir de tirer. Il s'est écrié «Espèce de salaud, maintenant t'es crevé !»*»

Le brigadier Marchaudon n'en était pas à son premier coup. Le 3 septembre 74, sa brigade spéciale qui patrouille à la Goutte d'Or surprend des gangsters. C'est la fusillade : trois morts, quatre blessés. Le dernier gangster ne s'en sort vivant que parce que

les collègues de Marchaudon s'interposent.

Trois jours après, Marchaudon surprend deux voleurs à la tire. Il tire sur celui qui s'enfuit, Mohamed ben Ghanissa est tué sur le coup. Marchaudon est muté à Sceaux, mais sans être inquiété...

Le 23 août, il recommençait. Pour obtenir l'inculpation du «sheriff» meurtrier, la famille Boukhezzer a dû se battre. Le parquet n'avait en effet même pas ouvert une information ! Ce n'est qu'en déposant plainte avec constitution de partie civile que près de trois mois après, la justice bourgeoise a consenti à reconnaître ce que tout le monde a vu et dénoncé. Mais il est vrai que l'assassin était flic...

Affaire Ben Barka

L'État couvre les assassins

Il y a douze ans, le 29 octobre 1965, un des leaders de l'opposition marocaine était enlevé à Paris par des agents secrets et des policiers français et remis à Oufkir, chef du gouvernement marocain. Qu'advint-il ensuite de Medhi Ben Barka ? On ne le sait pas précisément, mais une chose est sûre, il a été assassiné par Oufkir. Dans cet assassinat, la collaboration avait été parfaite entre les services secrets français et le gouvernement marocain. La première instruction de cette affaire et le procès qui s'en suivit se déroulent dans des conditions scandaleuses qui aboutissent à des condamnations légères de quelques seconds couteaux.

Mercredi, Bachir Ben Barka, le fils de Mehdi a fait le point avec M^{re} Léo Matarasso sur la seconde instruction en cours actuellement. Le juge Pinseau, chargé de cette instruction est devenu célèbre dans la profession rendant une ordonnance de non lieu dans l'affaire de la pose de micros au *Canard Enchaîné* par des agents du SDECE. Pour l'instant l'instruction n'a donné aucun résultat,

elle n'a pas permis de retrouver les quatre truands ayant participé à l'enlèvement. Il n'a pas été possible d'obtenir communication des documents du SDECE sur cette affaire

car ils sont couverts par le secret. On risque donc d'aboutir à un nouvel enterrement judiciaire dans cette affaire qui touche de trop près les services secrets de l'État français.

Au Sénat

Rejet du projet
de loi sur le secret
de l'instruction

En première lecture, les sénateurs ont pratiquement réduit à néant le projet de loi gouvernemental sur la réforme du secret de l'instruction et la modification du système de recrutement de la police judiciaire. Par contre, ils ont adopté pour l'essentiel le nouveau mode de désignation des jurés d'assises, assurant en principe une représentation de toutes les catégories sociales.

La réaction d'un sénateur, chaud partisan de cette loi, est révélatrice. Le sénateur Petit a en effet déclaré : «*Il n'est pas supportable, que la presse puisse impunément traîner dans la boue les hommes publics et, encore moins, les personnes privées*». Ceci est, en fait éclairant sur les buts inavoués de ce projet de loi, protéger les truands en col blanc.

Le projet de loi sur le secret de l'instruction, sous couvert de protéger les inculpés, aboutissait en fait à en traverser le droit de la presse à rendre compte des délits, scandales, crimes divers... A cet égard,

la modification du mode de recrutement des officiers de police judiciaire qui aurait abouti à conférer la qualité d'officier de police judiciaire au premier policier venu et à lui les sénateurs à une nette majorité.

LUTTES OUVRIERES

PLM centre de tri (Paris)

LA MOBILISATION SE POURSUIT
CONTRE DEUX LICENCIEMENTS

● Scène insolite, jeudi, devant l'entrée du centre de tri PLM : deux postiers en train de manger, sur une table de camping, au milieu de panneaux. Tout le monde s'arrête, discute avec eux. Ces deux postiers, ce sont Menvielle et Kupferstein, tous deux menacés de licenciement. Mis à pied, et n'ayant pas le droit d'entrer dans les locaux y compris dans la cantine. Ils entendent ainsi faire largement connaître la situation.

Depuis la menace de licenciement de Menvielle, inspecteur stagiaire à qui des rapports reprochent de manquer d'autorité, la mobilisation continue. Il y a d'abord eu la grève le 9 novembre, malgré la tiédeur des directions syndicales, qui proposaient seulement d'envisager l'action pour le jour du conseil de discipline. Tous les grévistes ont reçu un PV pour avoir débrayé sans préavis. Tous ont fait la même réponse au PV...

Les postiers veulent construire un rapport de force suffisant pour faire annuler les licenciements, et mettent tout en œuvre pour que les syndicats organisent la riposte. Ils savent que ce sont deux chefs, membres de la CE de la CGT, et par ailleurs militants du PCF, qui ont rédigé les rapports les plus durs contre Menvielle. Des photocopies de ces rapports circulent, et sont largement discutés. Par

ailleurs, on sait que lors du passage de Menvielle devant la Commission administrative paritaire, le vote a été unanime pour que son stage soit prolongé, et qu'il ne soit pas titularisé. Les responsables syndicaux ont donc voté aussi la prolongation. Après les débrayages du 9, les directions CGT et CFDT ont fait diffuser des tracts insultant les grévistes... Des postiers ont donc décidé de faire signer une pétition, adressée aux syndicats CGT, CFDT et FO, dont voici le texte : «*Les travailleurs du PLM demandent la convocation d'une Assemblée générale pour discuter de la lutte à mener dans les plus brefs délais :*

— *contre les sanctions demandées à l'égard de Menvielle et de Kupferstein*
— *pour la titularisation immédiate et sur place de Menvielle. Ils demandent aux syndicats d'organiser, puisqu'eux en ont la possibilité, des A.G. afin de*



N'ayant pas le droit d'entrer dans la cantine, les postiers mangent devant la porte.

proposer la lutte et de déposer le plus rapidement possible un préavis de grève qu'il faudra mener afin d'obliger la direction à revenir sur les sanctions et sur le licenciement demandés.

La pétition commence à recevoir de nombreuses signatures, y compris de membres du PCF. Jeudi, à l'entrée du PLM, un responsable syndical a dû s'expliquer. Les directions syndicales ne sont pas très à l'aise : la CGT a reculé

une Assemblée générale des adhérents. Aujourd'hui, ceux qui voulaient repousser l'action autour du conseil de discipline prétendent qu'il est trop tard pour lutter ; pourtant le conseil n'est pas encore convoqué ! En réalité, ils ne veulent pas engager une réelle bataille. La pétition et la mobilisation des postiers doivent déboucher sur une action syndicale, regroupant le maximum de force, et ce le plus tôt possible.

Corr. PLM

Assouplissement
du contrôle judiciaire
pour les deux
Iranien inculpés

Oskoui et Takbiri, les deux étudiants iraniens inculpés à la suite de l'attentat contre un diplomate iranien en France, membre de la SAVAK, police politique du Shah, viennent de bénéficier d'un assouplissement de leur contrôle judiciaire. Après leur libération de prison, obtenue après une longue grève de la faim des étudiants iraniens de la CISNU, ils étaient astreints à se présenter une fois par semaine à la justice. Nader Oskoui avait dû également payer une caution de 20 000 F. Par décision du parquet, ils ne devront plus se présenter qu'une fois par mois au contrôle judiciaire, la caution est restituée.

Le Pellerin : constitution
d'un GFA pour faire bloc
face à EDF

Comme à Braud-Saint-Louis, des agriculteurs du Pellerin et de Cheix ont constitué un GFA (groupement foncier agricole) pour empêcher, ou du moins retarder, la réalisation de la centrale nucléaire du Pellerin. Les onze agriculteurs qui se sont regroupés pour constituer ce GFA expliquent qu'ils veulent ainsi «*présenter un front uni des futurs expropriables face aux tentatives d'acquisition de la part de l'EDF ; prendre de vitesse les éventuels acquéreurs de terres pour le compte de l'EDF ; ralentir la procédure d'expropriation...*»

Ils invitent tous ceux qui sont intéressés, à souscrire des parts (montant 100 F) pour aider financièrement à l'acquisition des terres.

Pour soutenir cette initiative, contacter la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) 32 quai Malakoff. 44 000 Nantes

C.E.S. PAILLÉRON : PREMIÈRE JOURNÉE DU PROCÈS DES ADULTES

6 FEVRIER 73 : LE CHÂTEAU DE CARTES S'ÉCOULAIT

●Poteaux tordus, pliés, trous béants, lambeaux de portes et de cloisons calcinées, ferrailles entassées, les ruines lugubres du CES Pailleron sont méticuleusement auscultées par le film présenté, à l'issue de la première journée du procès des responsables de sa construction. Seul un pan de bâtiment est

resté debout ; il dresse sur le ciel gris son profil mince, très mince : un véritable château de cartes, ce CES Pailleron, construction «légère» s'il en fut et qui vous fait froid dans le dos parce qu'il ressemble tellement à tant d'autres qui sont toujours en fonctionnement.

Château de cartes, mais aussi et surtout formidable cheminée à tirage multiple. Comment le feu a-t-il pu progresser à une vitesse foudroyante, depuis la classe où les deux jeunes élèves avaient mis le feu à une corbeille à papier ? C'est l'objet du rapport des experts et le film en présente les preuves. Sur sa hauteur comme sur sa longueur, le CES est un «réseau de courants d'air» : entre planchers et plafonds, entre façades et structures intérieures, c'est le vide ; et tous ces conduits d'air communiquent, si bien que le deuxième foyer s'est déclaré à l'opposé du premier ! Attisé par le tirage d'air que rencontrent les flammes sur leur passage, des poteaux métalliques dépourvus de toute protection anti-feu, vont en quelques minutes se dilater et plier entraînant l'ensemble du bâtiment dans un effondrement général. Des panneaux de polystyrène aussi qui dégagent une énorme quantité de gaz toxiques, ainsi que des gouttes enflammées qui propagent le feu. Des conduites de gaz de ville enfin qui cèdent à 450° et, faute d'un dispositif de coupure, vont alimenter l'incendie à raison de 1260 m³/h.

Et ce n'est pas tout. Les cloisons sont formées de panneaux de particules «isopland» qui émettent des gaz asphyxiants : oxyde de carbone, méthane. Les revêtements de sols à leur tour avivent le brasier,



la combustion de leur matériau et de la colle produisant de l'oxyde de carbone et du monoxyde de carbone. Quant aux portes «coupe-feu», elles ne sont en fait doublées qu'avec du carton.

«PAS RESPONSABLES»

Seize élèves, trois professeurs et la gardienne de l'établissement n'ont pu sortir de ce piège infernal.

Mais l'architecte qui l'a conçu, les fonctionnaires qui l'ont imposé comme modèle, les entrepreneurs qui l'ont élevé affirment, quatre ans après, leur innocence la plus totale. Jean Reynaud, à l'époque directeur de la DESUS (Direction des Etablisse-

ments Scolaires, Universitaires et Sportifs) et qui, à ce titre, a agréé ce type de CES, pousse le cynisme jusqu'à se poser en simple «témoin» alors qu'il est dans le box des accusés : il apportera tous les «éclaircissements» qu'attendent, selon lui, les familles ! Les autres fonctionnaires découvrent qu'ils ne sont que de «modestes subalternes». L'architecte, Keyte, affirme qu'il a été près de la dépression nerveuse quand il a appris la catastrophe mais annonce qu'il récusé le rapport des experts. Son collègue chargé avec lui du CES Pailleron rappelle qu'il a laissé le travail à Keyte pour s'occuper d'un autre

collège : il a partagé les honoraires, mais se refuse à partager la moindre responsabilité... Quant aux entrepreneurs, la S.A. Constructions Modulaires et la SEMIP, ils entonnent le même refrain et laissent entendre qu'il faudrait aller voir du côté de la société chargée spécialement des travaux mis en cause dans la propagation de l'incendie. Si tous ces braves «pères-de-famille-nous-aussi» sont dans le box des accusés, c'est en somme le résultat d'un tragique malentendu !

Après cet étalage de bons sentiments, une suspension de séance permet aux familles des victimes d'exprimer fortement leur colère. «Ils cherchent tous à se défilier, ils veulent égarer le procès dans un véritable maquis, en se renvoyant la balle ! On s'y attendait, au fond, mais à ce point là...!». Un jeune architecte au chômage qui est venu assister au procès est abasourdi par les aberrations de la construction du CES, et souligne la duplicité des architectes : «Dans les cabinets d'architectes, ils cherchent à évincer les collègues pour obtenir les contrats, mais quand il se passe un gros pépin, il n'y a plus personne...»

Le procès sera long : un mois environ. Les accusés, à n'en pas douter, vont maintenir leur système de défense et s'efforcer de «noyer le poisson». Seront-ils malgré tout condamnés sévèrement ? Ce serait en tout cas la première fois dans ce genre de procès...

Claude ANCHER

Budget de l'équipement : l'austérité planifiée

Après discussion l'Assemblée nationale votera sans doute les crédits de l'équipement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du logement et des transports. Le budget est sans surprise, dans l'esprit du plan Barre il prône l'austérité : «Dans une période marquée par la volonté de poursuivre la politique d'assainissement économique et financier, le projet de budget de l'équipement se présente comme un budget d'austérité» (avis de la commission sur le budget). La caractéristique principale est de suivre rigoureusement les orientations du VII^e plan qui était pour Barre l'occasion de planifier en quelque sorte l'austérité.

Le budget est donc très cohérent même si le ministère se réserve un Fonds d'action conjoncturelle de 1 milliard. La priorité absolue a été réservée à l'exécution des «programmes d'actions prioritaires nationales» ou «d'initiative régionale», du plan. Pour cela les crédits de paiement se situent à un niveau élevé, ce qui permettra selon les auteurs du budget de «relations meilleures» entre l'État et les entreprises publiques qui se plaignaient de n'être jamais payées. Les sociétés autoroutières en seront notamment les premières bénéficiaires. Avec cette correspondance entre les moyens de paiement et les autorisations de programme, le gouvernement espère réaliser le plan et éviter que, par exemple, la stagnation due au plan Barre dans les travaux publics ne se transforme en forte régression. Le gouvernement a, à cet égard une expérience symptomatique : les 8 milliards de francs de crédits-supplémentaires de mesure de soutien à l'investissement de mars 77 ont pour effet une baisse de 16 % des commandes et 40 000 emplois supprimés, soit 2,5 % de ce secteur. En ce qui concerne l'emploi, le gouvernement ne risque d'ailleurs pas un grand échec puisque le budget qui s'élève à 44 milliards prévoit la création de ... 165 emplois nouveaux !

Si ce budget n'a rien de grandiose et est le révélateur des difficultés du pouvoir, il n'en demeure pas moins qu'il est cohérent dans le cadre de l'aménagement capitaliste du territoire. Au chapitre des «routes et sécurité routière» l'accent est mis sur la construction d'autoroute bien que les autorisations de programme soient en diminution ; les crédits sont toutefois très inégalement répartis puisque les 7/10 du programme sont localisés à l'Est d'une ligne le Havre-Marseille. Une telle mesure ne peut que contribuer à accroître la désertification de régions entières, alors même que les crédits affectés à l'amélioration du réseau existant sont fortement réduits. En ce qui concerne l'urbanisme, si l'accent a été mis sur l'aménagement des centres-villes et des espaces verts, la baisse des crédits revient à 50 % en 5 ans.

La contradiction est criante : d'une part on favorise la désertification de régions jugées peu productives, d'autre part on refuse d'aménager correctement les villes nées de cette désertification. Quant à l'aménagement des ports maritimes et des voies navigables, le budget entérine la crise sans vouloir y remédier profondément. Par exemple, la liaison fluviale mer du Nord-Méditerranée naguère présentée comme un grand projet n'a été réalisée qu'à 27 % et a pris un retard considérable alors qu'elle opère une ponction très importante sur le budget des voies navigables (47,6 % du total des autorisations de programme inscrites à ce budget). Pour les ports, la commission du budget estime que ce n'est pas la baisse des crédits qui est la cause du marasme mais bien plutôt l'action des travailleurs ! «Les conflits particulièrement présents à Marseille et à Dunkerque nuisent considérablement à la réputation de ces ports» et de pleurnicher sur la compréhension des dockers de Rotterdam et d'Anvers et la «bonne santé» de ces ports.

Au total «le budget de l'Équipement ne contribuera guère à redresser la situation, tant pour le niveau d'activité que pour l'emploi» estime la commission, aussi lucide que le gouvernement sur la possibilité actuelle de réaliser une «grande politique» d'équipement dont parlait en son temps Pompidou pour Fos sur Mer et Giscard pour la liaison fluviale Mer du Nord-Méditerranée.

En fait, s'il y a de la grandeur dans ce budget, c'est seulement dans la poursuite du programme nucléaire qui constitue une part considérable de crédits des entreprises nationales. Comme quoi l'austérité n'est pas pour toute chose...

Insécurité en plein centre de Toulouse

Un bijoutier passé à tabac par les flics

Trois millions dérobés

Cela s'est passé en fin d'après-midi, samedi dernier à Toulouse. Un bijoutier du centre-ville vient déposer un objet dans sa boutique. Il gare sa voiture à cheval sur le trottoir. Plusieurs policiers lui demandent ses papiers. Il leur propose de mieux garer sa voiture qui gênait avant de les sortir de sa mallette qui est restée dans sa boutique. Cent mètres plus loin, la voiture est bloquée par un car de police. Un flic commence à donner des coups de pieds

dans les portières de sa voiture. Un autre casse les vitres avec la crosse de son pistolet. M. Breaux est sorti de la voiture et passé à tabac. Amené au commissariat, il est tabassé à nouveau. Il perd connaissance. L'hôpital diagnostiquera plusieurs côtes cassées, le nez cassé, des hématomes au niveau des yeux.

De plus, le bijoutier n'a pas retrouvé les 30 000 F qui étaient restés dans la poche de son veston.

Il a décidé de porter plainte pour violences, arrestation illégale et vol. La police toulousaine donne évidemment une toute autre version. Le bijoutier aurait commencé par «traîner un agent avec sa voiture sur 15 mètres» et trois autres policiers auraient été blessés dans la bagarre qui aurait suivi ! (sic) Les trois «blessés» se sont même mis en arrêt de travail ! Quant au vol, ils refusent purement et simplement de le reconnaître...

En bref...

La Direction de l'Action Sanitaire et Sociale du Val d'Oise s'est enfin décidée à ouvrir une enquête administrative après la mort d'un enfant de 31 mois, le 8 novembre à l'hôpital de Pontoise. Le petit James était tombé dans la cage du monte-charge haute de 15 m. Les syndicats CGT et CFDT ont dénoncé la responsabilité de la direction.

RASSEMBLEMENT COMMUNISTE



Dimanche 27 novembre

14 h - Salles de la Mutualité
(Métro Maubert-Mutualité)

Que faire pour 78 ?

• TÉMOIGNAGES :

des syndicalistes, des paysans, des travailleurs immigrés, des écologistes, des femmes accusent le capitalisme et tracent les perspectives de lutte pour 78 et l'après 78

Première partie du rassemblement

La première partie de ce rassemblement sera constituée de témoignages vivants accusant le capitalisme et mettant en lumière les fausses solutions des partis de gauche face aux aspirations révolutionnaires des travailleurs. Ces interventions trouvent également les perspectives de lutte pour 78.

D'ores et déjà, nous pouvons annoncer les témoignages suivants :

- un ouvrier syndicaliste expliquera la politique du PCF, dans son entreprise : comment concrètement le PCF a tenté de multiples pressions à l'intérieur de la CFDT, et exposera les exigences de la classe ouvrière concernant ses propres droits à l'intérieur de l'entreprise.

- avec les mesures Stolérin la bourgeoisie veut chasser les travailleurs immigrés et développe la répression contre eux. Un camarade immigré témoignera de cette répression quotidienne, et de la politique des municipalités de gauche envers les travailleurs immigrés.

- Le développement du capitalisme à la campagne chasse les petits paysans. De multiples luttes se sont développées contre les reprises abusives de terres, contre les firmes agro-alimentaires, et les coopératives, contre le Crédit Agricole... Des camarades paysans témoigneront de leurs luttes.

- Les femmes sont parmi les premières touchées par le chômage. Quand elles travaillent, elles doivent subir une double journée de travail. Ces dernières années, les luttes des femmes n'ont cessé de se développer. Une femme communiste viendra apporter son témoignage à ce rassemblement.

- Le capitalisme détruit le cadre de vie, entasse les travailleurs dans des cités-dortoirs. Des associations se sont créées qui remettent en cause l'oppression capitaliste dans ce domaine. Des militants de ces associations seront présents à ce rassemblement, mettront en accusation le capitalisme sur ce point.

Intervention centrale du Parti Communiste Révolutionnaire Marxiste-Léniniste

SOUTIEN AUX LUTTES DES PEUPLES DU MONDE

- CHINE - L'expérience de Tating : en marche vers le communisme

- Témoignages sur la lutte des DISSIDENTS EN URSS.

- Les luttes de Libération Nationale : EN AFRIQUE AUSTRALE EN PALESTINE

- La lutte des peuples d'AMÉRIQUE LATINE contre les dictatures fascistes

6 débats

- Quel est le véritable projet du PCF ?

Avec des travailleurs des entreprises nationalisées, des anciens membres du PCF qui ont connu les années 44 - 47 quand le PCF était au gouvernement.

- Quelle base d'unité pour 78 ?

Avec des ouvriers syndicalistes, des écologistes, des représentantes des groupes femmes

- Quel projet socialiste pour la France ?

- Français-Immigrés : une seule classe ouvrière

- Où en est la situation internationale ?

- Qu'est-ce que l'Euro-révisionnisme ?

Avec des militants d'organisations révolutionnaires, italienne, espagnole, basque...

Musique et chants Stands

Akendengue - chanteur africain
Troupe et orchestre arabe
L'atelier populaire de chansons

Des fédérations du PCRml
Stands anti-impérialistes et de nombreuses organisations

Montages diapos

Crèche

à l'appel du Parti Communiste Révolutionnaire marxiste-léniniste et de l'Union Communiste de la Jeunesse Révolutionnaire

POLITIQUE

Jeudi soir sur TF 1

CHIRAC RESSORT LES ORIPAUX DU GAULLISME

• Interrogé pendant une heure par les journalistes de TF 1, jeudi soir, Chirac a surtout cherché à donner de lui l'image d'un gaulliste « pur et dur », et cela sans ménager les petites phrases aigres douces à l'égard du gouvernement et de Giscard.

La tactique du RPR, telle qu'elle s'était affirmée dès la création de ce mouvement le 5 décembre 76, consistait à déclarer illusoire tout rapprochement réformiste de la droite avec les socialistes et les radicaux de gauche. D'où la nécessité de créer un vaste « rassemblement » de tous ceux qui refusaient cette alliance possible.

A l'évidence, et bien que Chirac ait cherché à s'en défendre jeudi soir, la situation a changé, et mis quelque peu dans l'embarras le RPR. La désunion de la gauche, le petit jeu des sourires entre « la gauche de la droite et la droite de la gauche » qui a suivi la rupture du 23 septembre, oblige le parti de Chirac à changer de registre, sans pour cela mo-

difier en quoi que ce soit ses projets de fond. On a eu l'occasion de s'en apercevoir jeudi soir avec la multiplication des allusions et des références au gaullisme : « La gauche et la droite, ça ne veut pas dire grand chose (...) Sociologiquement, le RPR est le parti de France le plus représentatif, il a des ouvriers, des commerçants, des paysans, etc. Les appels du pied et les combinaisons de parti ne nous intéressent pas » et pour terminer : « La France n'a jamais été aussi grande qu'avec de Gaulle et Pompidou, notre ambition est de lui redonner cette grandeur ».

Peut-être certains au RPR, et pas parmi les plus jeunes, s'imaginent-ils qu'il est effectivement possible de revenir au mythe gaulliste : c'est une illusion sur laquelle il n'est même pas utile de s'attarder, tant les conditions et la situation de l'impérialisme français ont changé depuis les années 60; ce n'est pas la politique gaulliste qui était le fondement de la situation économique-politique de la France à cette époque.

Chirac le sait bien. Sa profession de foi gaulliste à la télévision n'est que la nouvelle tactique qu'entend adopter, semble-t-il, le RPR à la veille des législatives : elle devrait, dans l'esprit de ses promoteurs, lui permettre d'abandonner le masque de parti fascisant dont il est affublé, à juste titre, et elle pourrait aussi lui permettre de se placer pour d'éventuels reclassements après 78 : comme le gaullisme ne serait ni de droite ni de gauche, il voudrait être ainsi un bon appât.

Et puis quelle bonne manière pour attaquer sans le dire Giscard que de faire allusion à ce qui existait « avant » : tout s'est dégradé ! Car les critiques à l'encontre du gouvernement et des partis qui le soutiennent n'ont pas manqué : « Le programme de législature de Barre doit être un testament (...) Si c'est une opération politique, elle est grave pour la majorité et pour les institutions (...) En période électorale, tout le monde fait de l'électorisme (ceci pour Barre). La France est économiquement malade, et quelle que soit l'amitié qu'on porte pour le médecin, force est de constater qu'elle ne guérit pas. » Le RPR va donc présenter ses propres propositions économiques, basées elles aussi sur un plan de redressement « fait d'effort et de relance ».

Se démarquant assez nettement du gouvernement, Chirac joue donc la carte du « recours » à la de Gaulle. L'histoire nous a déjà montré ce que pouvaient signifier de tels recours.

Sondage

LA GAUCHE EN BAISSÉ LES MÉCONTENTÉS EN HAUSSE

Il y a un petit creux dans la vague des sondages, et il est normal que les commentateurs politiques analysent abondamment le dernier sondage en date, celui du Figaro Sofres rendu public jeudi. Ce qui a généralement été retenu, ce sont bien sûr les intentions de vote au premier tour : on y décèle une lente dégradation des positions de la gauche, qui passe de 53% des intentions en septembre à 49% en novembre. La droite quant à elle ne change pas (47%), et ce sont les écologistes qui font la différence. Plus significatif encore est la question sur les désistements au second tour : dans le cas d'un duel entre socialistes et majorité, 82% des électeurs du PCF reporteraient leur voix sur le candidat socialiste. L'inverse est instructif : dans le cas d'un affrontement PCF-droite, 47% des électeurs socialistes accorderaient leur voix au PCF, et 28% préféreraient voter pour la « majorité ». Voilà un élément qui ne va pas manquer d'apporter encore un peu d'huile sur le feu de la désunion à gauche. On ne

pouvait évidemment pas attendre du Figaro, journal de droite assis entre la chaise girardinienne et la chaise chiraquienne qu'il s'amuse au même jeu en ce qui concerne les intentions de désistement du PR et du RPR. On aurait pourtant eu des surprises.

Pour la Sofres, les « personnalités » politiques qui ont le plus la cote sont dans l'ordre : Simone Veil, Barre et Mitterrand, Peyrefitte, Faure, Chirac, Fabre, Rocard et Mauroy (Marchais et les autres viennent loin derrière), quel beau gouvernement ça ferait, doivent penser les chantes du gouvernement de centre gauche !

Voilà pour ce qui est mis en avant ; et puis il y a les autres questions, celles qui n'en sont pas moins révélatrices, même s'il faut évidemment ne pas prendre ces sondages comme argent comptant : en octobre, 34% des interrogés étaient mécontents de leurs conditions d'existence : ils sont maintenant 37% ; en octobre, 74% pensaient que la « lutte » de Barre contre l'inflation était inefficace, ils sont maintenant 79%.

PCF : virage à droite ?

Virage à droite, c'est en tout cas l'argument facile dont pourrait se servir le PS après la publication dans *Liberté*, quotidien du PCF dans le Nord, d'un long article du président régional du CNPF. Le patron, Hannart, y développe évidemment ses positions, dont tous les travailleurs ont à souffrir. Commentaire de *Liberté* : « On ne partage aucune des thèses développées, mais il faut créer les conditions de l'échange, tenter un véritable débat démocratique ». Ça vaut bien un repas de Henu avec des membres de la majorité.

Klaus Croissant extradé

UNE VOLONTÉ POLITIQUE BIEN PRÉCISE

● En Allemagne, on est satisfait de la décision du gouvernement français d'extrader Klaus Croissant. Les trois principaux partis ont exprimé officiellement leur soulagement, et les mines étaient réjouies dans les couloirs du congrès SPD. La police allemande affirme bien haut qu'elle détient des preuves irrefutables de la culpabilité de l'avocat, et la justice répond en écho que « Croissant est présumé innocent jusqu'à son jugement, qui sera fait dans les règles ».

En France, les choses sont bien différentes : l'odieux comportement du gouvernement suscite à la fois la révolte et interrogations. Révolte légitime, car la précipitation avec laquelle Croissant a été livré aux policiers allemands montre bien à quel point tout était préparé à l'avance, à quel point la volonté du gouvernement français de satisfaire son homologue allemand était grande.

LES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES EN CAUSE

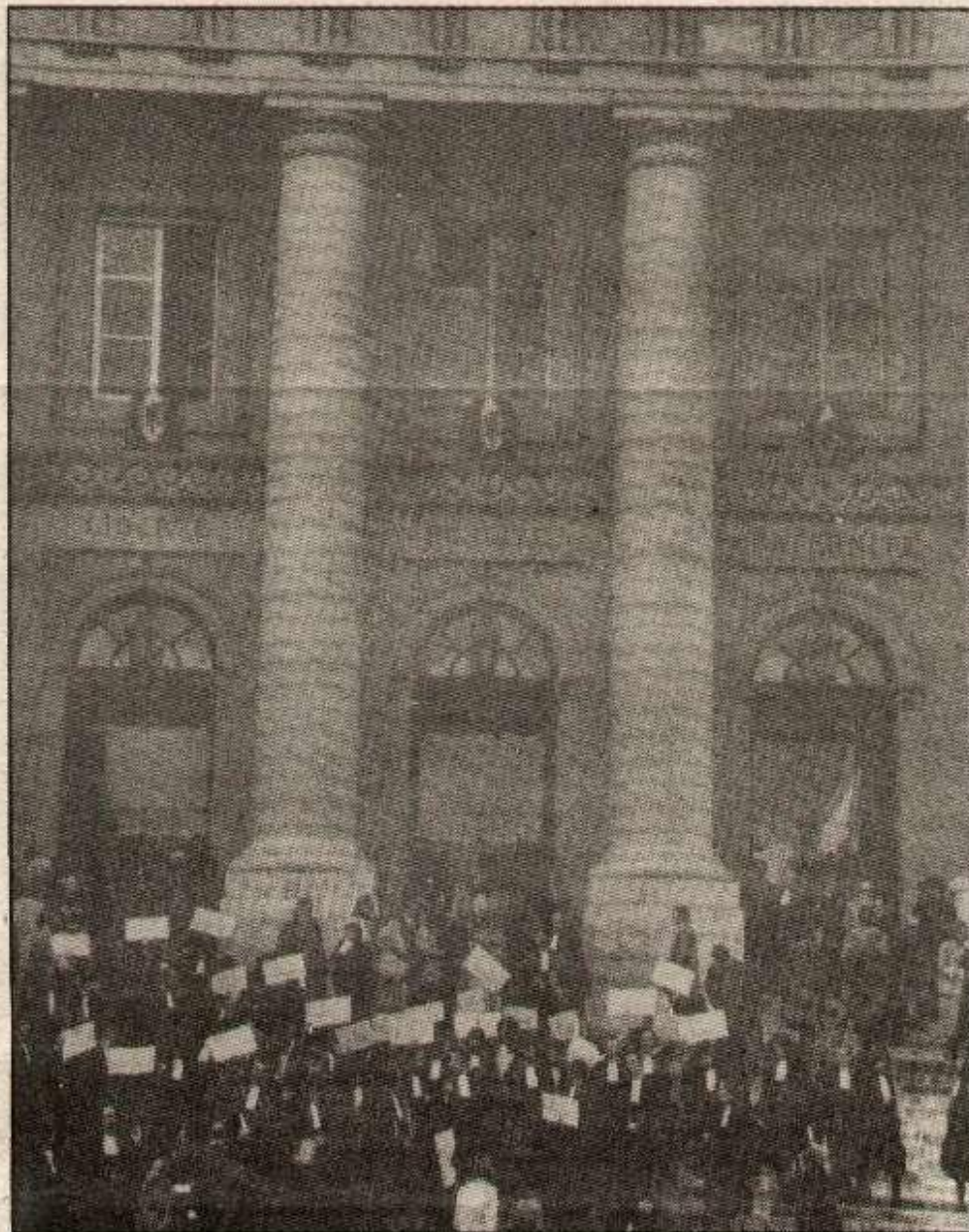
Interrogations, parce qu'au-delà du cas propre de Croissant, c'est bien, une fois de plus, la question des libertés démocratiques qui est mise en avant. Ce n'est pas la première fois que les libertés démocratiques dans notre pays sont bafouées : l'exemple le plus frappant en est l'affaire des comités de soldats, à la fin de 1975. Derrière les visées contre les comités de soldats, c'est en fait aux syndicalistes qu'en avait le pouvoir : plusieurs d'entre eux ont été arrêtés et ont passé la fin de l'année dans les geôles de la Cour de Sécurité de l'État. Plus généralement, les exemples abondent de violation du droit d'information, du droit de réunion, du droit d'association, etc. Aujourd'hui, ce qui est en cause, c'est le droit de la défense, et surtout le droit d'asile. Ce droit, il est inscrit dans la préambule de la constitution de la 5^e république, article 4 : « Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté, a droit d'asile sur les territoires de la république ». La vérité, celle qui est sous nos yeux aujourd'hui, montre qu'il suffit de quelques arguties juridiques, par exemple de ne pas reconnaître de motivation politique à l'action de Croissant, pour que les libertés démocratiques inscrites formellement dans les textes soient bafouées. À tout moment, la vigilance, pour la défense des libertés démocratiques, est une nécessité impérieuse.

L'hystérie policière qui se développe en Allemagne, les faits multiples dont nous pouvons rendre compte et qui montrent à quel point le climat de délation et de répression y est entretenu et organisé,

et le fait que le gouvernement français ait cédé avec autant de netteté aux demandes allemandes amènent une deuxième interrogation : la bourgeoisie française est-elle en train de s'aligner sur les méthodes allemandes, le modèle

des obstacles : il y a d'abord la puissance économique de chacun des pays : l'impérialisme allemand a encore des moyens de pression et de soudoiement que n'a plus la bourgeoisie française en crise. Il y a aussi l'existence d'un parti révisionniste puissant en France, et quasi inexistant en RFA, et qui conditionne l'avancée des projets : si le rêve de Giscard-Mitterrand peut être le modèle allemand, celui des révisionnistes s'apparente à celui des pays de l'Est, et nous le savons bien, ils sont prêts à tous les moyens pour y

lemande illustrée par l'affaire Croissant n'en perd en rien son caractère de gravité, bien au contraire. Dans les relations bilatérales comme au sein de l'Europe, l'Allemagne est en mesure de multiplier ses pressions et d'imposer certaines de ses conceptions. La « bonne volonté » de Giscard envers son ami Schmidt est liée à cela. L'Europe d'aujourd'hui, c'est aussi une Europe marquée du sceau de la RFA. Il faut enfin noter à ce sujet que cette pression allemande ne s'exerce pas uniquement sur les gouvernements : ce



La manifestation des avocats mercredi après-midi au palais de justice à Paris.

allemand est-il en train de tendre ses odieuses tentacules dans notre pays ? À l'évidence, c'est un modèle, et un modèle enviable ; un gouvernement social-démocrate qui se pique de réformisme, un consensus social relativement développé, et une répression des plus violentes contre la frange minoritaire qui ose contester, ce ne peut être que le rêve de Giscard et de Mitterrand. L'un et l'autre ne manquent d'ailleurs pas de le souligner à l'occasion. Pourtant, quels que soient les vœux de ces bourgeois-là, la mise en place du modèle allemand de société, dans notre pays, se heurte à bien

parvenir. Le caractère radicalement différent des syndicats rentre également en ligne de compte : si la lutte de classe parvient à être étouffée au sein du DGB allemand, il n'en est pas de même au sein des syndicats français. La classe ouvrière française est apte à défendre les libertés démocratiques, et le développement de ses aspirations révolutionnaires va de pair avec son refus de tout embrigadement.

L'idée giscard-socialiste d'instaurer, à partir de la France, un modèle allemand se heurte à ces obstacles majeurs. La scandaleuse pression al-

n'est un secret pour personne de dire que le PS portugais de Soares aujourd'hui au pouvoir a largement bénéficié des subventions de la social-démocratie allemande. La même chose est vraie pour le PS espagnol, dans l'anti-chambre du pouvoir. Et on est en droit de se poser la question pour le parti de Mitterrand. Dans les partis bourgeois, l'alignement politique passe aussi par la reconnaissance du ventre. Les louvoisements des socialistes français et finalement l'acceptation de fait des positions giscardiennes en ce qui concerne l'extradition de Klaus Croissant en sont un signe.

Manifestation contre l'extradition de Klaus Croissant

Vendredi 18 h 30
Place de la République
(Paris)

En violation de la légalité, au mépris du droit d'asile, Klaus Croissant vient d'être livré aux autorités allemandes. Nous craignons pour sa vie, nous craignons pour nos libertés à tous. Nous appelons à une manifestation vendredi à 18 h 30, Place de la République.

Bertrand Tavernier, Claire Clouzot, Philippe Noiret, Delphine Seyring, Chantal Akerman, Richard Peduzzi, Brigitte Jacques, Jean-Noël Dardé, Catherine Ribeiro, Colette Magny, Guy Bedos, Yves Boisset, Christian Bourgeois, J.P. Sartre, Anne Chabrol, Louis Daquin, Jean Douchet, René Ferré, Robert Gaulin, Philippe de Saint Robert, Michel Foucault, Amiral Sanguinetti, Felix Guattari, Gille Deleuze, Michel Serre, Georges Arnoult, Marguerite Duras, Anne Philippe, Jean-Luc Godard, Michel Rozier, René et Bianca Zazzo, Roger Garaudy, François Chatelet, Vercors, Gérard Fromanger, Geneviève Clancy, Paul Blanquart, Jean Chesneaux, Pierre Halwachs, Maurice Nadeau, Jean-Pierre Faye, Claude Mauriac, Robert Davezias, Daniel Guérin, Simone de Beauvoir, Mme Yves Farge, Pierre Wazenski, Charles Piaget, Michel Mousel, Alain Krivine, Roger Rothman, Daniel Ben Saïd, Isaac Josuah, Victore Leduc, Bernard Ravenel, Gérard Soulié, Michel Tubiana, J.P. Vigier, J. Marie Vincent, Claude Bourdet, Michèle Viau, AP Lentin, Serge Tubiana, F. Della Suda, Cahiers du Cinéma : Conolly, Jean Nurlu, Pascal Carné. Les avocats du Mas.

Les organisations suivantes ont décidé d'appuyer cette initiative : PSU, EE, OCT, LCR, CCA, UTCL, PCR ml, Comité pour la libération de Croissant.

Strasbourg : manifestation contre l'extradition de Croissant

Etat de siège à Strasbourg.

Au bas mot, un millier de CRS, de gardes mobiles en tout genre patrouillaient dans le centre de la ville pour interdire toute manifestation. Il n'en fut rien ; dès le début de l'après-midi, des avocats, des magistrats ont manifesté dans l'enceinte du tribunal. Le soir à 18 heures, une manifestation convoquée par le Comité contre l'extradition de Klaus Croissant, à laquelle s'était jointe une délégation du Syndicat des Avocats de France en tenue a eu lieu malgré plusieurs interventions de la police. Les manifestants ont défilé pendant plus d'une heure dans les rues de la ville. La police dut laisser faire à partir de la première charge, en effet, à ce moment-là, les flics se sont trouvés entourés par un millier de personnes qui n'étaient pas toutes des manifestants qui ont vigoureusement dénoncé l'atteinte aux droits de manifestation, l'atteinte aux droits d'asile politique et surtout ont fustigé bruyamment l'attitude du gouvernement et des CRS qui l'un comme l'autre se plient en quatre pour les Allemands.

Entretiens Giscard-le Shah

Le Shah d'Iran a eu un premier entretien, jeudi, avec Giscard d'Estaing. La discussion portait notamment sur la politique internationale. Proche-Orient et Corne de l'Afrique en particulier, et le problème du pétrole, pour lequel l'Iran occupe une position-clé, par sa situation dans le golfe Persique, d'où part vers l'occident 60 % du pétrole mondial. La signature de nombreux contrats, rappelons-le, est également à l'ordre du jour : ainsi, l'achat par l'Iran de quatre nouvelles centrales nucléaires françaises dont le prix, 30 milliards, équivaut à celui de 60 millions de tonnes de pétrole. Une telle livraison pourrait conduire la France à réviser l'ampleur de celles provenant de ses autres fournisseurs. Parmi les autres contrats signés, on note l'installation d'une usine Peugeot qui doit monter chaque année en Iran, 100 000 véhicules, à partir de 1981.

Les entretiens se poursuivaient jeudi.

Philippines : arrestation du dirigeant du parti communiste

Le président du parti communiste de Philippines, José Mario Sison, aurait été arrêté par l'armée. Le parti communiste de Philippines a créé une armée populaire, la Nouvelle armée populaire, et mène une lutte armée contre le régime. Le régime de Philippines vient de redéfinir avec les États-Unis les zones occupées par les forces armées américaines sur le territoire philippin. L'accord a été annoncé après une rencontre du président Marcos avec l'ambassadeur américain.

Des «terroristes» chiliens menacent des réfugiés politiques à Rouen

Des policiers en civil chiliens ont menacé d'assassiner des réfugiés politiques sud-américains dans un hôpital de Rouen. Ils ont téléphoné à l'hôpital Charles Nicolle : «Si les terroristes latino-américains qui sont soignés dans votre établissement ne sont pas renvoyés, une bombe explosera dans leur pavillon». Ils ont aussi «filé» un avocat colombien réfugié, dès la sortie de l'hôpital. Ils ont été au pavillon où est soigné un réfugié chilien et l'ont menacé : «Il faut cesser de travailler pour la résistance chilienne, sinon toi-même, ta femme et tes cinq enfants seront tués».

Chili : grève de la faim du vice-président de la DC

Le vice-président de la démocratie-chrétienne, Jaime Castillo, expulsé par la junte il y a un an et demi, a entamé une grève de la faim pour exiger son retour au Chili. Avocat, il avait défendu plusieurs prisonniers politiques de son pays.

Préparatifs du couronnement de Bokassa La police US mise à contribution

William Jordan, détective privé à Los Angeles vient de perdre un contrat. Les chefs de la police de la ville ont interdit à 6 policiers et à un expert en lutte anti-terroriste, psychiatre de son état, d'effectuer la mission pour laquelle Jordan les avait embauchés. Ils devaient rejoindre à Londres une équipe formée par la police new-yorkaise et des membres des services de sécurité français, en tout 20 personnes, pour aller entraîner la police de Bokassa en vue de la cérémonie de couronnement de l'empereur de Centrafrique qui doit avoir lieu le 4 décembre prochain. La mission des policiers de Los Angeles a été supprimée. Mais les polices new-yorkaise et française poursuivent la leur.

En Tunisie, le mouvement de grèves continue

La grève générale a été déclenchée voici une semaine pour protester contre des menaces d'assassinat contre Habib Adrou, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) par un certain Abdallah Ouadani, individu qui bénéficierait de «hautes protections». La grève a été largement suivie dans tout le pays et a donné lieu à des manifestations et à des affrontements avec la police. Toutes les forces politiques tunisiennes sont alertées. Le premier ministre, M. Nouria a dû reconnaître que le pays traversait «une période inquiétante». Cette série de grèves succédant à d'autres grèves qui ont éclaté ces derniers temps constituent un même mouvement qui se poursuit et témoigne de l'aggravation des contradictions en Tunisie, alors que se rapproche l'heure de la succession de Bourguiba.

LA CONFÉRENCE DE BELGRADE AU POINT MORT

● Depuis le 4 octobre, la conférence de Belgrade s'enlise. Aucune proposition nouvelle ne paraît devoir obtenir le consensus qui est la règle pour l'adoption de recommandations. Qu'il s'agisse de nouvelles propositions de collaboration Est-Ouest, de la détente militaire ou des droits de l'homme, aucun accord ne se dessine.

Tout d'abord, on assiste à un véritable blocage en ce qui concerne les deux superpuissances. Périodiquement, les délégués russes et américains s'opposent sur la question de l'application des principes des droits de l'homme. Au début, le délégué américain s'en tint à une dénonciation générale des violations, sans s'en prendre à l'URSS nommément. Puis, il s'en prit à la Tchécoslovaquie lors du procès de Prague, intenté aux si-

fenseurs des accords d'Helsinki, un délégué soviétique eut ce mot : les droits de l'homme ne peuvent s'appliquer aux ennemis de la détente !

Au contraire de l'URSS qui a développé toute une série de propositions, les États-Unis semblent s'en tenir à ces questions qui portent sur les droits de l'homme, en faisant apparaître une totale absence de propositions de leur part. Ce blocage dans les

sement de la détente», l'organisation de trois conférences sur l'environnement, l'énergie et les transports, pour assurer une «coopération» au niveau européen. Les contours exacts de ces propositions n'ont pas été rendus publics, surtout semble-t-il parce qu'elles n'ont suscité l'intérêt de personne.

LA DETENTE MILITAIRE : DES PROPOSITIONS TRÈS ÉLOIGNÉES

L'autre domaine dans lequel l'URSS a avancé des propositions, est celui de la détente militaire. Dès

trement dit, ces pays s'en tiennent strictement aux limites fixées à Helsinki concernant l'examen des problèmes militaires, qui avaient été renvoyés à la conférence de Vienne sur la réduction des forces en Europe.

Neuf pays non-alignés parmi lesquels la Yougoslavie, la Suède, la Suisse, ont déposé à leur tour une proposition visant à promouvoir des mesures effectives pour arrêter la course aux armements.

L'existence de ces trois propositions, complètement différentes dans leur objectif les unes des autres, et même opposées, laisse un peu de place à un quelconque consensus ayant une portée pratique.

LE DÉSACCORD FRANÇAIS

Ce consensus sera d'autant plus difficile à obtenir que la délégation française s'est nettement opposée à la proposition soviétique en notifiant qu'il n'était pas question pour elle de prendre un engagement sur le non-recours à l'arme nucléaire. Mais surtout elle s'est fermement opposée à l'organisation de tout débat sur le fond concernant le désarmement, estimant que cette question devait être abordée par l'ONU, elle a seulement proposé que cette question soit évoquée dans le document final sous la forme d'un engagement des 35 à assurer le succès de la conférence de l'ONU.

LA MENACE SOVIÉTIQUE

A propos d'attaques à peine voilées du délégué français contre les violations des droits de l'homme en URSS, le délégué soviétique a menacé d'interrompre la conférence si elle continuait d'être une condamnation «en bloc» des pays de l'Est. C'était un avertissement adressé à la France, mais c'est surtout le signe que la conférence était complètement bloquée sur tous les points où les Soviétiques souhaitaient la voir se développer.

C'est l'enlisement qui domine pour l'instant à Belgrade, un enlisement des deux superpuissances quant à leurs rapports. Les petits pays en ont profité pour faire entendre leur voix mais sans que cela donne de résultats.

G.C.



Les chefs des délégations russe et américaine dans les couloirs de la conférence. Pour eux, l'essentiel se passe ailleurs.

gnataires de la Charte 77. Dernièrement, il s'en prenait directement à l'URSS qu'il accusait d'avoir détourné du courrier destiné à Sakharov. L'URSS ripostait toujours de la même manière en dénonçant les violations de droits de l'homme aux États-Unis et en refusant ce qu'elle appelle des «ingérences dans les affaires intérieures». Interpellé sur le sort des dé-

rapports entre les deux superpuissances vient de ce que leurs relations se règlent ailleurs, sur le terrain des négociations SALT notamment. Les Soviétiques eux font plutôt le forcing : la détente codifiée par les accords d'Helsinki leur a profité, ils veulent pousser leur avantage.

C'est ainsi qu'ils ont proposé comme «approfondis-

avant l'ouverture de la conférence, elle avait fait savoir que son objectif majeur était d'obtenir que la conférence se centre sur l'approfondissement de la détente politique par la détente militaire. L'URSS a fait trois propositions : que les États participants s'engagent à ne pas utiliser les armes nucléaires, qu'ils s'engagent à ne pas élargir les alliances militaires, la limitation à 60 000 des effectifs participant à des manœuvres militaires. Les deux premières propositions avaient été auparavant rejetées par l'OTAN à laquelle le Pacte de Varsovie les avait présentées. Elles ne reçurent pas un meilleur accueil à Belgrade.

Les Occidentaux membres de l'OTAN, par le biais du Canada, de la Grande Bretagne, des Pays Bas et de la Norvège, lui ont opposé une autre proposition : que les manœuvres de plus de 10 000 hommes soient notifiées 3 semaines à l'avance. Au-

Iran : manifestations de masse à Téhéran

Tandis que le Shah rencontra Giscard à Paris, d'importantes manifestations de masse étaient organisées à Téhéran, la capitale de l'Iran. Jeudi, 10 000 manifestants se sont rassemblés à proximité de l'université de Téhéran et ont manifesté sur l'avenue Eisenhower, l'une des principales artères de

la ville. D'autres manifestations ont eu lieu, notamment à l'université de technologie. Un millier d'étudiants ont manifesté sous des mots d'ordre condamnant la politique du Shah. Des affrontements ont eu lieu au cours desquels les locaux de l'université ont été endommagés.

Correspondance de COLOMBIE

Les travailleurs du pétrole à l'avant-garde des luttes de la classe ouvrière

TROISIEME MOIS DE GREVE CHEZ ECOPETROL

Une longue tradition de luttes

L'histoire de l'exploitation pétrolière remonte ici à plus de 50 ans, lorsqu'en 1921, la première et unique concession existante fut livrée pour 30 ans à la Tropical Oil Company (filiale de l'International Petroleum Company, dépendant elle-même de l'immense empire de Rockefeller, la Standard Oil). Ce fut le début d'une longue série de déboires honteux pour le pays, série qui est loin aujourd'hui encore d'avoir pris fin.

Pourtant, en mettant entre les mains du capital impérialiste cette ressource naturelle si essentielle pour un pays moderne, le gouvernement de l'époque contribuait sans le vouloir à la naissance d'une autre richesse pour le moins aussi importante : les travailleurs du pétrole, qui allaient rapidement devenir le noyau le plus conscient et le plus combatif de leur classe.

Dès 1922, ils lancent un journal, *Vanguardia Obrera*, autour duquel va se constituer, d'abord clandestin, leur syndicat unique et plus que jamais vivant aujourd'hui : la USO (Union syndicale ouvrière).

EN 1924, l'USO livre sa première bataille réclamant sa légalisation et une hausse des salaires. Depuis, toute l'histoire du syndicat représente une longue liste de journées glorieuses :

1938, où aux ouvriers qui luttent pour la journée de huit heures et les libertés élémentaires au sein de l'entreprise, l'armée répond par la mitraille, puis jette les cadavres dans le fleuve Magdalena.

1927, où la grève est réprimée par les canonnières de ce même gouvernement qui ordonnera l'année suivante le tristement célèbre massacre des Bananieros.

Janvier 1948, où les ouvriers commencent une grève de 57 jours, exceptionnelle par son caractère : ce contre quoi les ouvriers s'insurgent, ce sont les droits exorbitants des compagnies étrangères, le pillage auquel est soumis leur pays. Ce qu'ils réclament : la nationalisation du pétrole.

En effet, la concession de la Tropical Oil, la «Troca» comme ils l'appellent, touche à sa fin. Mais déjà des négociations sont engagées en coulisse entre la compagnie et le gouvernement pour éviter précisément que cette richesse revienne comme prévu à la nation en 1951.

Cette grève aura pour résultat direct d'obliger le gouvernement de l'époque à opérer au moins un simulacre de nationalisation et à créer l'Entreprise Colombienne des Pétroles (ECOPETROL), chargée d'une partie de l'exploitation et du raffinage du pétrole produit dans le pays.

Entre temps s'intercale un épisode auquel il faut faire une place à part pour son caractère unique en Colombie et éminemment glorieux : la Commune de Barranca.

Le 9 avril 1948, deux semaines à peine après la fin de la dure grève des «pétroliers», on apprend l'assassinat à Bogota du très populaire dirigeant de la gauche libérale, Jorge Eliecer Gaitan. Des émeutes enflamment aussitôt tout le pays. A Barranca-Bermeja, capitale du pétrole, des armes surgissent de toutes parts entre les mains du peuple qui met à la tête de la municipalité un Comité révolutionnaire provisoire, premier organe de pouvoir ouvrier qu'ait connu la Colombie. Avec une trentaine de canons rudimentaires fondus par les ouvriers de la raffinerie, le peuple tient la ville et s'organise en place forte, soutenu par les Ligues paysannes des environs. Mais les conditions n'étaient pas alors mûres dans le pays pour une révolution. Avec la «rentrée dans l'ordre» des autres régions Barranca est reprise et les dirigeants du mouvement traduits en Conseils de guerre (certains prennent le maquis). Aujourd'hui encore, à Barranca le souvenir de ces journées reste très vif et ceux qui les ont vécues les content aux jeunes générations qui continuent cette tradition de lutte.

En 1957, une nouvelle grève est déclenchée contre un nouveau contrat du gouvernement avec une compagnie étrangère.

En 1963, le travail cesse 42 jours pour protester contre les exactions des agents des compagnies étrangères.

En 1971, enfin, dernier en date des grands mouvements dirigés par l'USO, les ouvriers de la Colombian Petroleum Company réclament la nationalisation des concessions, soutenus par des «grèves civiles» dans plusieurs localités. A ECOPETROL, au même moment, la grève s'organise pour le respect de la convention collective et contre la corruption administrative. Elle dure deux semaines. La riposte du gouvernement est sanglante et tous les travailleurs évoquent avec émotion le nom de Fermín Amaya, dirigeant ouvrier tombé au combat. Cette année-là, 180 travailleurs sont licenciés, 32 grévistes, pour la plupart des dirigeants du syndicat sont condamnés en Conseil de guerre. (Il faut se rappeler que la Colombie vit en permanence sous la législation de l'État de siège).

Ces dernières années, la production de pétrole dans le pays a baissé à un rythme de 9% par an, alors que les besoins augmentaient d'environ 7%. Résultat : le chiffre des importations (comportant le «rapatriement» de produits élaborés sortis du pays sous forme de brut) représente cette année près du double des exportations. La cause la plus visible de cette situation (que le gouvernement présente, tout en la camouflant, comme en étant la conséquence) réside dans la politique de privatisation des entreprises nationalisées, et d'appel tout azimut aux capitaux étrangers mené par le gouvernement d'Alfonso Lopez Michel-

correspondant à des dépenses techniques de ces compagnies sans avoir aucun contrôle sur le montant réel de ces dépenses. D'autre part, une politique d'emprunts effrénés fait qu'une bonne partie de l'actif des sociétés nationalisées appartient en réalité à des entreprises étrangères, à travers les dettes qu'elles contractent.

Le rejet de cette politique a été et est toujours précisément au cœur des luttes menées par la USO, le puissant syndicat des travailleurs du pétrole qui compte environ 10 000 membres. La grève actuelle en est un exemple, bien qu'elle regroupe également des revendications

● Si la Colombie n'est pas membre de l'OPEP et si sa voix ne se fait guère entendre dans le concert des pays producteurs, l'exploitation du pétrole n'en joue pas moins dans son économie un rôle de premier plan.

La politique du gouvernement actuel, comme de ceux qui l'ont précédé se distingue par une politique de bradage à l'impérialisme, ce dont il donne une des preuves les plus flagrantes en ce qui concerne le pétrole.

Il est de notoriété publique que le sous-sol de la Colombie recèle d'importantes réserves — non encore chiffrées — d'or noir (souvent de la meilleure qualité). Pourtant, pendant plusieurs années, le travail d'exploration de nouveaux gisements a été à peu près nul. Sa reprise depuis peu coïncide avec le retour de plusieurs compagnies étrangères (américaines pour la plupart, mais aussi françaises, par exemple, comme l'Aquitaine de Colombie). Selon les besoins de l'heure des puissances impérialistes, en premier lieu de l'impérialisme américain, on affirme qu'il y a ou qu'il n'y a pas de pétrole en Colombie ; on l'exploite ou on ne l'exploite pas.

Jaime Gonzalez, président de la USO Centre.



En juin, la nouvelle convention proposée par les travailleurs. Mais à peine l'encre de cet accord avait-elle eu le temps de sécher que le syndicat dénonçait le non-respect de plusieurs de ses points, se maintenant en état d'alerte.

En juin, le différend s'affirme, menant le 26 juillet et le 5 août à des grèves partielles d'une heure dans la raffinerie et plusieurs autres dépendances de l'entreprise. Conséquence : l'USO se voit suspendre pour deux mois sa personnalité juridique et ses fonds sont «gelés». Plusieurs dirigeants syndicaux sont sanctionnés. L'USO demande alors au ministre du Travail d'effec-

Les rues, le plus souvent dépourvues d'asphalte et bordées de maisons construites de brique et de broc ne correspondent en rien à l'idée qu'on se fait d'une métropole industrielle. La chaleur étouffante qu'aucune brise ne vient tempérer vous prend à la gorge, mêlée à la poussière omniprésente et aux émanations des installations industrielles. Les services d'eau, d'électricité et même de gaz, produit sur place en abondance, ne sont pas meilleurs que dans le reste du pays. Les battements du cœur de Barranca ne dépendent que d'une seule source : ECOPETROL. Tout mouvement qui affecte l'entreprise retentit aussitôt sur toute la ville, et il y a peu d'endroits où la population dans son ensemble se montre aussi solidaire envers les véritables producteurs de sa richesse, les ouvriers, ni où elle le fasse d'une manière aussi combative.

Mais revenons à l'histoire de la grève en cours qui débute donc le 25 août.

8 points principaux figurent parmi les revendications :

- Restitution à l'USO de sa personnalité juridique
- Levée des sanctions infligées à la suite de la grève de 71 et des dernières grèves partielles.
- Liberté pour tous les emprisonnés
- Signature d'un contrat d'employés permanents pour 3000 travailleurs «temporaires» recrutés par d'autres entreprises pour le compte d'ECOPETROL.
- Contre le démembrement d'ECOPETROL et la tentative de vendre une usine de polyéthylène à la Dow Chemical, sinistrement célèbre pour sa fabrication de napalm.
- Contre la persécution à l'égard du syndicat au sein de l'entreprise.
- Pour une nouvelle échelle des salaires définie par une commission paritaire.
- Pour le respect des normes d'assistance médicale et l'amélioration des services.



L'armée garde la raffinerie de Barranca-Bermeja d'un autre type.

ORIGINES DE LA GREVE EN COURS

sen. Les journaux pro-gouvernementaux font grand tapage autour du déficit qui mine année après année les entreprises contrôlées par l'État, de façon à justifier le démantèlement et leur bradage aux compagnies américaines (Texas, Exxon, etc.). On peut noter également que l'exploitation de ressources nouvelles comme le gaz naturel gisant en quantité dans le département de la Guajira est laissée d'office entre les mains de ces mêmes compagnies, accueillies à bras ouverts pour leur «mission salvatrice». Dans le cas du pétrole, cette mission consiste en contrats d'association avec ECOPETROL, qui se charge de racheter 60% du pétrole dans le pays par les compagnies étrangères au prix international (payable en dollars, bien entendu). ECOPETROL est également tenu de payer un certain nombre de factures

d'un autre type.

Depuis fin 76, il y avait de l'eau dans le gaz entre la direction d'ECOPETROL et ses travailleurs, à propos de la signature d'une nouvelle convention collective. Aux revendications des travailleurs, l'entreprise avait répondu en essayant pendant plusieurs mois de faire passer une série de contre-revendications forgées par elle-même.

Au début de cette année, une grave crise économique et politique commençait à secouer le pays : les rumeurs de démission du chef de l'État et d'un possible coup d'État militaire se faisaient présentes et, au moment où l'USO s'appretait à déclencher la grève, le gouvernement et la direction ont lâché du lest, acceptant de signer, le 25

tuer une enquête, laquelle donnera finalement raison à l'entreprise, provoquant ainsi la décision de déclencher la grève illimitée le 25 août de cette année. Environ 6000 travailleurs s'engagent dans le plus long mouvement de leur histoire.

Le centre du mouvement, auquel viennent s'ajouter les champs pétroliers de Tibu et El Centro, se situe dans le département de Santander, sur le fleuve Magdalena. C'est la ville de Barranca-Bermeja, port pétrolier et siège de la raffinerie principale.

Barranca, ville «cosmopolite» à l'échelon du pays est une ville forte. Pours ses quelques 150 000 habitants, c'est plutôt un enfer où l'on ne voudrait être que de passage, le temps d'amasser quelques sous, mais où l'on est bien souvent obligé de rester toute sa vie.

abonnez-vous



**LA CARTE D'ABONNÉ AMI
DU QUOTIDIEN DU PEUPLE
VOUS DONNE DROIT :**

A un abonnement à

- Front Rouge, revue politique et théorique du PCRm
- Pékin Information
- La Chine en Construction
- Reception du Manifeste pour le Socialisme

et à un livre ou un disque au choix

Le tome V de Mao Tsé-toung, dès sa parution en France.

Ou parmi les livres :

- Eugène Verlin, pratique militante et écrits d'un militant communiste (Paule Lajeune)
- + La Commune en bandes dessinées
- Les dix jours qui ébranlèrent le monde (John Reed)
- Ma plume au service du prolétariat (Haoran)
- Les enfants de Xisha (Haoran)
- Danger ! Amiante (Collectif intersyndical sécurité des universités Jussieu CFDT, CGT, FEN)
- La Commune de Paris (Lissagary)
- La Chine à la mort de Mao (Alain Bouc)
- L'usine de la peur. (Daniel Bouvet)

Parmi les disques :

- Kan Bale lu poblek breizh, chants pour le peuple breton, soutien aux familles des détenus politiques bretons
- Vive la Vile, Carlos Andraou
- Terre de ma patrie, chants palestiniens de l'intérieur par Mustapha El Kurd et la troupe de Balaline
- Radio Renaissance, chants interprétés par le GAC
- Au choix, disques chiliens : Chocca
- Chile Resistencia
- Naussac
- La Résistance Palestinienne chantée par ses enfants
- Ki Du (Gilles Servat)
- Ça branle dans le manche (François Tusques)
- Le pouvoir des mots (Gilles Servat)
- Dansons avec les travailleurs immigrés (François Tusques)



réuni, dans une ambiance fraternelle, des abonnés-amis du Quotidien. Des participants au voyage ont d'ores et déjà fait part de leur intention de contribuer plus activement à la réalisation du journal, en écrivant régulièrement, en transmettant des correspondances qui enrichiront son contenu.

L'abonnement, par l'avance sur ventes qu'il constitue, par la régularité des rentrées qu'il permet, contribue évidemment de façon notable à l'équilibre du budget du journal, au point d'être absolument nécessaire.

D'autre part, cette formule abonné-ami est un moyen de resserrer les liens entre les lecteurs et leur journal. Cela ressort nettement du bilan de notre première campagne d'abonnements. La réception des publications du PCR, notamment la réception du Manifeste pour le socialisme, celle de Front Rouge, la participation à nos meetings et réunions, ont permis à beaucoup de nouveaux lecteurs de mieux connaître notre parti. Dans le même temps, nombreuses étaient les lettres de ces abonnés qui faisaient connaître leur point de vue sur le journal, ou apportaient une contribution en suscitant un débat sur d'importantes questions politiques...

Cet aspect, nous tenons à le développer largement cette année. La volonté d'œuvrer au resserrage des liens entre les lecteurs et le journal, a trouvé, par exemple cet été, l'occasion de s'exprimer au cours du voyage en Albanie qui a

Ceci est très important car c'est aussi grâce à l'aide des lecteurs que le journal améliorera la qualité de ses articles, afin de prendre toute sa place dans le débat politique qui, à quelques mois des échéances électorales et de leurs lendemains, se déroule parmi les travailleurs.

Les acquis en ce qui concerne la participation des lecteurs, les liens avec le journal, nous nous efforcerons de notre côté de les consolider. Dès maintenant, avec la parution en édition du soir, nous prenons des mesures qui devraient permettre pour nos abonnés, en particulier nos abonnés parisiens, un acheminement plus rapide du journal.

Agissons ensemble pour que le Quotidien du Peuple soit une arme vraiment efficace dans les combats qui s'annoncent pour la révolution socialiste.

sur présentation de la carte abonné ami du Quotidien du Peuple

— Entrée gratuite dans les meetings et réunions du PCRm

— réductions dans certaines librairies et cinémas dans les grandes villes

Librairies

- Asençon** Lib. Les Sandales d'Empédocle (10%)
Place Victor Hugo - 136 Grande Rue
- Bordeaux** Lib Mimesis (10%)
5, bis rue Grassi
- Bourges** Librairie ethanail (10%)
4, cours Avericum
- Brest** Lib. Graffiti (10%)
Place St Louis
- Clermont-Ferrand** Lib. Jean Rome (10%)
1, rue des Gras
- Lannion** Lib. Giraudon (10%)
30, rue de Karampont
- Lille** Librairie Populaire
40, rue Jules Guesdes
- Lyon** Librairie Populaire (16%)
228, rue Duguesclin (3^e)
- Marseille** Librairie Lire (10%)
Rue Sainte (1^{er})
- La Rochelle** Librairie «La Genette» (5%)
Rue Rougemont
- Caen** La Licorne rue froide
- Nantes** Librairie 71
28, rue Jean Jaurès (10%)
- Nice** Le Temps des Carpes
50, bd de la Madeleine (10%)
- Orléans** Les Temps Modernes
Rue, N.-D. de Recouvrance (5%)
- Paris** Librairie de Valois
26, rue du Valois (1^{er}) (10%)
Les Joueurs de A (12% liv. politiques)
9, rue des Lions St-Paul (10%)
L'Harmattan
18, rue des Quatre Vents (6^e) (10%)
Tschann
83, bd du Montparnasse (14^e) (10%)
Plasma
41, rue Saint Honoré (10%)
33% sur les Ed. P.-J. Oswald
7, rue de l'École Polytechnique (5^e)
Le grand jeu 20 rue Colbet
- Reims**

Cinémas

- Paris** Saint Séverin
12, rue St-Séverin (5^e)
Tarif étudiant : 10 F
La Clef
21, rue de la Clef (5^e) (tarif étud.)
Seine Cinéma -
8 rue Frédéric Sauton - paris 5^e
- Lyon** Cinématographe
44, cours Suchet (2^e)
Tarif collect. (5 tickets : 40 F)
Le Canut
32, rue Laynaud (1^{er}) (tarif étud.)

manifeste

pour le socialisme

PARTI COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE
Marxiste-Léniniste

Nom (en capitales).....
Prénom.....
Ville.....

Date :

Mode de versement : -- en une fois -- en trois fois

Indiquez par une croix dans les cases vos différents choix.
Découpez et renvoyez au Quotidien du Peuple

BP 225 75924 Paris Cédex 19.
Crédit Lyonnais Agence ZU compte n° 7713 J.

Abonnement normal 350 F
Abonnement de soutien 600 F
... F

Le prix de l'abonnement est de 350 F, qui peuvent être versés soit intégralement à la commande, soit en trois fois (200 F à la commande, puis 100 F, et 50 F), échelonnés sur trois mois. Nos abonnés disposeront d'une carte «abonné-ami», qui leur donnera un certain nombre d'avantages, dont nous publions la liste ci-dessus.

PROGRAMME TÉLÉ

Vendredi 18 novembre

TF 1

19 h 20 - Actualités régionales
19 h 45 - Eh bien, raconte
20 h 00 - Journal
20 h 30 - Au théâtre ce soir : Catherine au paradis
22 h 10 - Télé-foot
23 h 10 - Journal et fin

A 2

19 h 20 - Actualités régionales
19 h 45 - Ouvrez l'œil
20 h 00 - Journal
20 h 30 - Les diamants du président. Feuilleton français en six épisodes
21 h 35 - Apostrophes. Socialistes d'hier et d'aujourd'hui,
22 h 45 - Journal
22 h 50 - Ciné-club : La vraie nature de Bernadette. Film canadien de Gilles Carle (1972). Bernadette, pour échapper à la ville et à la société bourgeoise, quitte son mari et part à la campagne avec son fils Yannick. Elle accueille tout le monde dans sa maison et se donne à tous. Gilles Carle, l'auteur veut montrer qu'on ne peut échapper à la société et que le retour à la nature, l'amour libre ne sont qu'illusion. Ce film est en même temps un violent pamphlet contre le catholicisme attardé du Québec.

FR 3

20 h 30 - Vendredi : Spécial information.
21 h 30 - Les grandes fleuves, reflets de l'histoire : l'Orange
22 h 25 - Journal et fin
22 h 30 - Émission alsacienne

Samedi 19 novembre

TF 1

14 h 10 - Restez donc avec nous
14 h 15 - Amicalement votre
19 h 20 - Actualités régionales
19 h 45 - Eh bien raconte
20 h 00 - Journal
20 h 30 - Georges Brassens
21 h 40 - Le riche et le pauvre. Feuilleton américain en épisodes.
22 h 30 - A bout portant : Jean-Marc Thibault
23 h 20 - Journal et fin.

A 2

14 h 10 - Les jeux du stade. Rugby : France-All Black
Football : France-Bulgarie
Gymnastique : Tournée soviétique en Europe
20 h 00 - Journal
20 h 35 - Les cinq dernières minutes : Nadine
22 h 05 - Le dessus du panier
23 h 00 - Jazz
23 h 30 - Journal et fin

FR 3

20 h 00 - France lointaine. La Nouvelle-Calédonie.
20 h 30 - Les samedis de l'histoire, sur une idée d'Edmond Maire : Un été albigeois. La grève des ouvriers verriers de Carmaux (1895). Edmond Maire a travaillé sur le scénario de ce film qui retrace la grève des ouvriers verriers de Carmaux en 1895, contre le licenciement de leurs délégués à un congrès syndical.

manifeste

pour le
socialismePARTI COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE
Marxiste-LéninistePassez vos commandes
8 Francs + 2 Francs de port

Demain la suite de notre feuilleton

Samedi soir sur FR 3

TELEVISION

UN ÉTÉ ALBIGEOIS

Samedi soir sera diffusé sur FR 3, à 20 heures, dans la série des Samedis de l'histoire, *Un été albigeois*, film «signé» par le secrétaire général de la CFDT, E. Maire. La CFDT a choisi de retracer la grève des verriers de Carmaux, en 1895.

LA GREVE
DES VERRIERS
DE CARMAUX

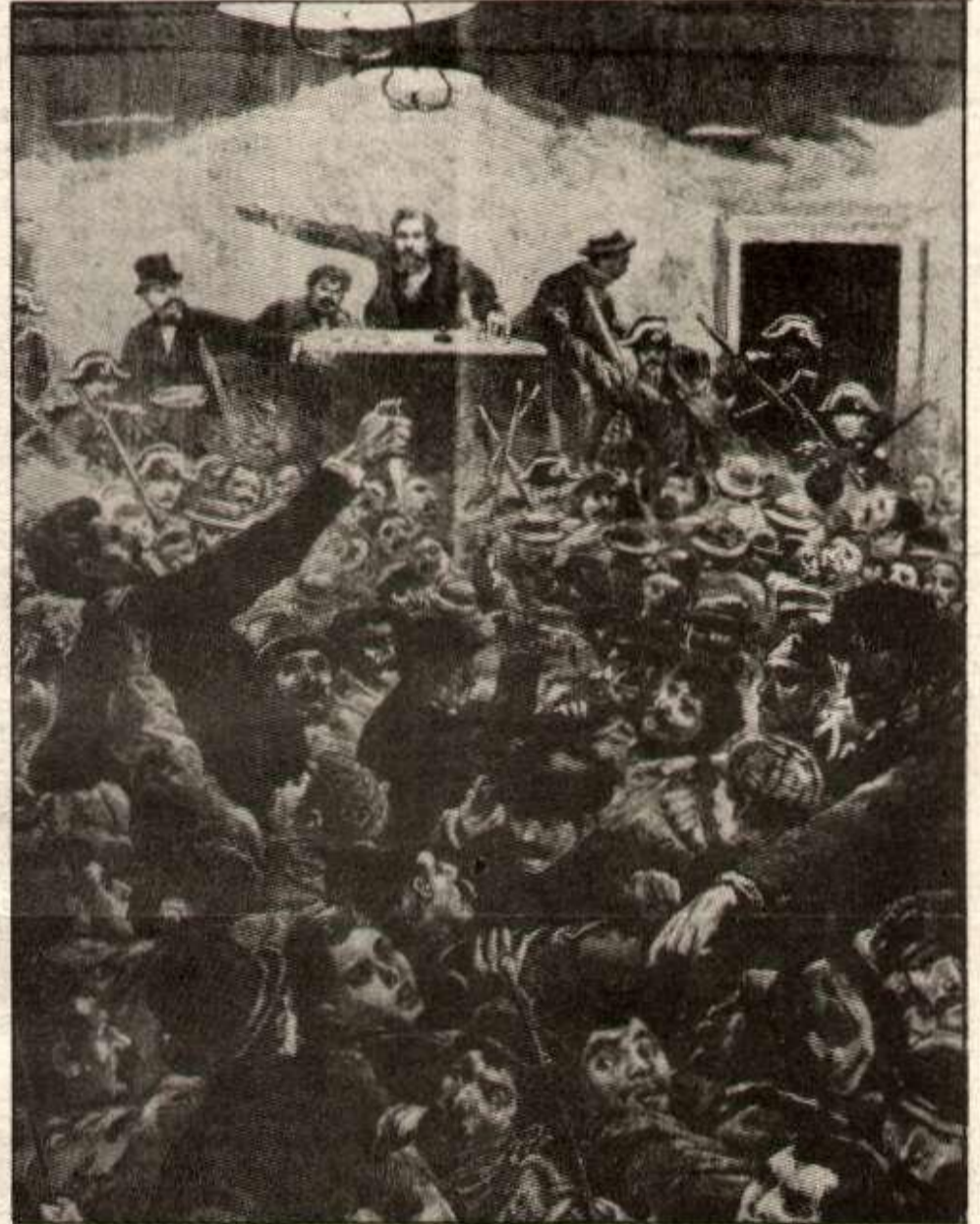
Ce n'était pas la première lutte à la verrerie Sainte Clotilde. Déjà en 1891, une grève avait eu lieu, pour empêcher la baisse des salaires, et lutter contre la surproduction. A l'époque, la fédération nationale du verre demandait l'institution d'une grille unifiée des salaires, pour que les verriers ne se déplacent plus continuellement à la recherche d'une paie plus élevée. Elle demandait par ailleurs de contrôler la casse des bouteilles mises au rebut pour vice, car le patronat revendait bien souvent ces bouteilles qu'il ne payait pas aux verriers. Au bout de 6 semaines pendant lesquelles Carmaux est le centre du mouvement, le patron cède en partie, sur la casse. Quand le travail reprend, le patron n'a plus qu'une idée, briser le syndicat, qui vient de montrer sa puissance.

Le 31 août 1895, deux délégués syndicaux, Baudot et Pelletier, sont licenciés «pour absence de 10 jours afin de se rendre au Congrès de la verrerie sans avoir sollicité l'autorisation».

Les 1 200 ouvriers se mettent en grève. Jaurès, député de la circonscription, vient sur place. Il prêche le calme. La direction refuse toute négociation. Les ouvriers décident de rentrer, et d'assurer la vie des licenciés. Mais ils trouvent sur les portes de la verrerie le placard suivant : «Les ouvriers des verreries de Carmaux ayant quitté le travail sans motif. L'usine est fermée par ce fait». C'est le lockout.

Tous les ouvriers sont bientôt licenciés. Ceux qui veulent se réembaucher seront payés moins cher, les meneurs ne seront pas repris. Les ouvriers refusent : «Vous nous demandez de sacrifier outre Baudot et Pelletier, ceux que vous appelez les meneurs de la grève. Nous n'avons pas besoin de savoir ni leur nom, ni leur nombre, pour vous dire non : en les frappant, c'est nous que vous frappez. Même si nous étions abandonnés, même si nous devons souffrir de la faim avec nos enfants et nos femmes, nous ne consentirons pas à une trahison».

Dans tout le pays, la solidarité s'organise. Des



meetings monstres se tiennent à Paris, Dijon, Roubaix, Toulouse... Une chanson est faite, les chanteurs ambulants la chantent au bénéfice des grévistes,

Les Assemblées générales quotidiennes rassemblent tout le monde. Après les ragots, la direction utilise l'intimidation. Un membre du comité de défense est condamné à 4 mois de prison, d'autres condamnations suivent... Rien n'y fait. Le patron essaie de recruter des verriers ailleurs. On passe ensuite à la provocation. Un prétendu anarchiste aurait tiré sur le patron... La ville est mise en état de siège. L'affaire est devenue nationale ; le gouvernement veut à tout prix dire «Carmaux c'est fini», sous peine d'être en danger face aux socialistes. Le 27 octobre, le ministre Ribot tombe. Le nouveau gouvernement ne règlera rien.

Les ouvriers, pendant le conflit, ont pensé à mettre sur pied une coopérative ouvrière. Ils lancent une souscription. Un don important permet le démarrage. Mais ce sera à Albi. Jaurès se fait le propagandiste de l'initiative. Créée en 1896, elle existe toujours.

CARMAUX. LA CFDT
ET L'AUTOGESTION

Ce n'est pas un hasard si la CFDT a choisi cette grève. E. Maire, à la fin du film, s'explique :

(...) Un patron qui licencie les responsables syndicaux, puis lockoute son personnel, recrute des jaunes pour faire marcher son entreprise, bafoue la légalité, ça ne vous rappelle rien ? Le Parisien Libéré par exemple

Et des grévistes déterminés, responsables et imaginatifs, ça ne vous rappelle pas Lip ? Et tant d'autres grévistes en lutte contre la fermeture de leur entreprise ?

Certes, bien des choses ont changé depuis 1895, mais pas l'affrontement patrons-ouvriers, les uns défendent leur autorité, leur ordre social, les autres conscients que chaque lutte syndicale se mène pour la classe ouvrière toute entière. Le rôle de l'État n'a guère changé non plus, soit qu'il s'exerce en collusion directe avec le pouvoir patronal, soit qu'il tente de se poser en arbitre pour dissimuler sa véritable nature.

Par contre, en 1895, le mouvement ouvrier étant encore faible, son organisation syndicale naissait ; les partis qui s'en réclamaient

ne parvenaient pas à surmonter leurs divisions ; l'expérience manquait à tous pour définir un projet cohérent capable de les souder et de s'imposer. Cependant, déjà, ils luttaient pour «la sociale», c'est-à-dire la république sociale (...).

Nous n'avons pas voulu choisir un personnage prestigieux, l'histoire officielle tient trop de ces destins exceptionnels qui masquent souvent le sens de la marche du peuple. Pour nous, le plus prestigieux, le plus puissant des personnages de l'histoire sociale, c'est le Peuple lui-même, incarné ici par les verriers de Carmaux, qui ont affirmé la capacité politique et technique de la classe ouvrière.

Les ouvriers de Carmaux voulaient la verrerie aux verriers. Ils ont gagné. Comme eux, nous pouvons demain prendre en main notre avenir dans la liberté et la responsabilité.

Certes, la grève de Carmaux fut une riche expérience de lutte de solidarité, d'initiative. Mais peut-on donner comme mot d'ordre «la verrerie aux verriers», isolément ? Là encore, le filon autogestionnaire de la CFDT revient au grand galop. Malgré tout, un film à voir.

Mesures Stoléro

LE RACISME RÉGLEMENTAIRE

Par Eric BREHAT

« Je ne tolérerai en France aucune forme de racisme », déclarait Lionel Stoléro le 28 juin 77, peu de temps après le remaniement ministériel qui faisait disparaître le secrétariat d'État aux travailleurs immigrés, et mettait le technocrate giscardien à la tête d'un nouveau secrétariat d'État, « aux travailleurs manuels ». Et comme pour convaincre de sa parfaite hypocrisie, Stoléro réunissait la presse, le 27 septembre pour annoncer trois mesures parmi les plus odieuses prises contre les travailleurs immigrés en France : cessation de toute

régularisation, « prime au retour », interdiction aux familles de rejoindre le père ou le mari travaillant en France. Quelques semaines plus tard, devant le tollé qu'il avait suscité, aussi bien en France que dans les pays d'origine, devant l'écœurement et la révolte qui gagnait l'immigration, il devait revenir partiellement sur la suspension de l'immigration familiale. Un arrêté du conseil d'État l'avait d'ailleurs déclarée illégale.

Les mesures Stoléro, contre lesquelles s'engage une importante mobilisation sont prétendument

destinées à dégonfler les chiffres du chômage. En fait, elles représentent un pas supplémentaire dans la répression de la classe ouvrière à travers sa composante immigrée, engagée par Fontanet, il y a cinq ans. Politique de répression qui se traduit par les expulsions quotidiennes, par l'intimidation policière, par un racisme entretenu jusqu'aux actes criminels.

Nous examinons aujourd'hui le contenu des « mesures Stoléro ».

Le temps de la démagogie dans laquelle s'était spécialisé Dijoud (quinzaine Français-Immigrés, visites...) a brusquement pris fin avec Stoléro. L'auteur du livre : *Comment vaincre la pauvreté* a commencé par interdire toute régularisation des immigrés en situation irrégulière, par une circulaire du 27 juillet 77. Le ton de la circulaire est résumé par cette directive aux directeurs départementaux de la main d'œuvre à propos des dossiers que ceux-ci jugeraient acceptables pour une régularisation : « Au préalable, vous exercerez un contrôle vigilant de telle sorte que ne me soient transmis que les rares dossiers méritant un examen de ma part ».

Il faut noter cependant que la suspension de la régularisation connaît deux exceptions intéressantes : immigration de réfugiés du Sud-Est asiatique (notifiée par un décret du 1^{er} juillet). Il est clair que le gouvernement français, qui a accepté que les réfugiés immigrés aux États-Unis viennent travailler en France, n'obéit pas qu'à des considérations humanitaires. La direction de Renault, qui a massivement embauché Vietnamiens et Cambodgiens, se félicite de cette main d'œuvre « disciplinée et peu sensible à l'agitation ».

Autre exception : « Les étrangers de haute qualification. Il s'agit des professeurs associés des universités, des chercheurs du CNRS ou autres établissements de recherche, des cadres supérieurs d'entreprises dont les revenus sont au moins égaux à 8 000 francs par mois ». La mesure d'arrêt des régularisations est pour le moins discriminatoire.

Dans les faits, son application a été au delà de ce que les textes indiquent : s'il est difficile de savoir combien d'immigrés ont été expulsés à la suite du refus de régularisation (nombre de ces expulsions sont quasi-clandestines), de multiples exemples prouvent que des immigrés se sont vus retirer leur carte de travail sous divers prétextes, puis ont été convoqués par la police pour « situation irrégulière », avant d'être expulsés sur le champ. Les agences pour l'emploi, inondées de circulaires pour contrôler sévèrement les immigrés ont souvent fourni le prétexte « justifiant » le retrait de leur carte de travail.



LE MILLION BIDON

La deuxième mesure sur laquelle Stoléro est revenu avec insistance concerne l'aide au retour. Mise en place pour une catégorie limitée d'immigrés à ses débuts (immigrés au chômage), elle prévoyait l'attribution aux travailleurs immigrés acceptant de revenir dans leur pays en

prenant l'engagement de ne pas revenir en France pour y chercher du travail, d'une somme de 10 000 francs. Somme dérisoire, puisque les syndicats ont démontré qu'elle ne couvrirait même pas en moyenne les sommes dues aux immigrés au chômage. Mais surtout mesure bidon, car les chiffres même du secrétariat prouvent le refus massif des immigrés

de marcher dans la combine : Stoléro a fait remettre 49 116 lettres. Il a reçu très exactement 3 601 réponses positives, soit 6 %. Chiffre encore plus significatif si l'on sait qu'à l'époque, près de 15 000 immigrés auraient pu demander cette « aide ».

La dernière décision de Stoléro a étendu le champ d'application de l'aide au retour à tous les immigrés

travaillant en France depuis plus de cinq ans.

Il ne faut pas pour autant négliger cette mesure, qui ne saurait être dissociée des autres : l'aide au retour peut très bien être utilisée comme une forme de chantage supplémentaire vis-à-vis des immigrés dont on veut se débarrasser. Au hasard d'un contrôle de police, un travailleur immigré pourrait très

bien s'entendre dire : « Ta carte de travail n'est pas en règle. Tu as jusqu'à demain pour te décider : le million, ou l'expulsion ». Et ceci, même si les papiers de cet immigré sont parfaitement en règle.

LA SUSPENSION DE L'IMMIGRATION FAMILIALE

Cette mesure est certainement la plus odieuse des mesures Stoléro. La suspension avait déjà été prononcée en 1974. Elle avait suscité une profonde révolte, et avait été rapportée du temps de Dijoud. Nous publions ci-contre les textes qui réglementent l'immigration familiale. Du temps où celle-ci était autorisée, l'administration avait en fait un véritable pouvoir discrétionnaire pour accepter ou refuser aux familles des immigrés de venir en France.

Stoléro a cru bon de présenter cette mesure inhumaine et raciste comme un bien pour les immigrés : poursuivre l'immigration familiale serait selon lui « rejeter une partie de ces familles, notamment les épouses de travailleurs vers le travail clandestin ». Mieux : elle « pousserait quasi-inévitablement vers la pré-délinquance, les adolescents étrangers ayant terminé leur scolarité et privée du droit au travail ». On n'est pas loin des campagnes racistes présentant les immigrés comme un foyer de délinquance et de trouble social.

Le léger recul opéré après un voyage effectué en toute hâte dans certains pays d'immigration ne doit pas être surestimé : il refuse le droit au travail aux familles qui émigraient. Comment des travailleurs immigrés, dont on sait que la majorité gagne moins de 2 000 francs par mois, pourraient-ils faire venir des membres de leur famille en sachant d'avance qu'ils ne disposeront d'aucune ressource supplémentaire pour les faire vivre, dans un pays où le coût de la vie est de 5 à 10 fois plus élevé que dans le pays d'origine. De fait, la suspension de l'immigration familiale est maintenue, et le droit au travail dont parle Stoléro est ouvertement bafoué.

« Je ne tolérerai aucune forme de racisme en France » disait une fois le secrétaire d'État...

Les derniers décrets sur l'immigration familiale

Après avoir été suspendue en même temps que l'ensemble de l'immigration le 9 juillet 74, l'immigration familiale était rétablie le 21 mai 75, les modalités en étant précisées par un décret du 29 avril 76.

article un : « Sous réserve des engagements internationaux de la France, le conjoint et les enfants de moins de 18 ans d'un ressortissant étranger bénéficiant d'un titre de séjour, qui veulent s'établir auprès de ce dernier, ne peuvent se voir refuser l'accès au territoire français ou l'octroi d'un titre de séjour que pour l'un des motifs suivants :

- l'étranger concerné ne justifie pas d'une année de résidence en France en situation régulière ou ne dispose pas de ressources stables, suffisantes pour subvenir aux besoins de la famille ;

- les conditions de loge-

ment que l'étranger se propose d'assurer à sa famille, et dont il doit justifier, sont inadéquates :

- les résultats du contrôle médical auquel doivent se soumettre le ou les membres de la famille font apparaître qu'ils sont atteints de maladies ou d'infirmités pouvant mettre en danger la santé publique, l'ordre public ou la sécurité publique ;

- la présence du ou des membres de la famille sur le territoire français se heurte à des considérations tirées de l'ordre public ;

- la venue en France du ou des membres de la famille n'a pas pour motif le regroupement familial. »

article 2 : (...) « Pour l'ensemble des familles, l'office (ONI, NDLR), est habilité à procéder aux enquêtes et vérifications portant sur les ressources, les condi-

tions de logement et l'état de santé ».

Introduisant des restrictions particulièrement inquiétantes (trouble de l'ordre public, absence du motif de regroupement familial), ce décret laissait en fait à l'État, par l'intermédiaire de l'ONI, des préfetures et de la police, la possibilité d'autoriser ou non l'immigration familiale, d'autant plus que ces services, en cas de refus, n'étaient pas tenus d'expliquer leur décision, et que les demandeurs n'avaient pas possibilité d'appel. Cependant, en vertu du code du travail, les membres des familles autorisées à entrer en France avaient la possibilité théorique d'exercer un travail.

Le 10 novembre, après l'arrêt du conseil d'État critiquant les mesures an-

noncées par Stoléro au mois de septembre, un nouveau décret était signé, suspendant pour trois ans l'immigration familiale réglementée par le décret du 29 avril 76 :

Article un : « L'admission en France (...) du conjoint et des enfants de moins de dix-huit ans d'un ressortissant étranger bénéficiant d'un titre de séjour est suspendue pour une période de trois ans à compter de la publication du présent décret.

Les dispositions de ce décret (d'avril 76, autorisant l'immigration familiale - NDLR) restent applicables pour le droit au séjour familial, c'est-à-dire pour tous les membres de la famille qui ne demandent pas l'accès au marché de l'emploi ».

En clair, les conjoints ou les enfants qui voudront venir en France seront interdits de travail.